



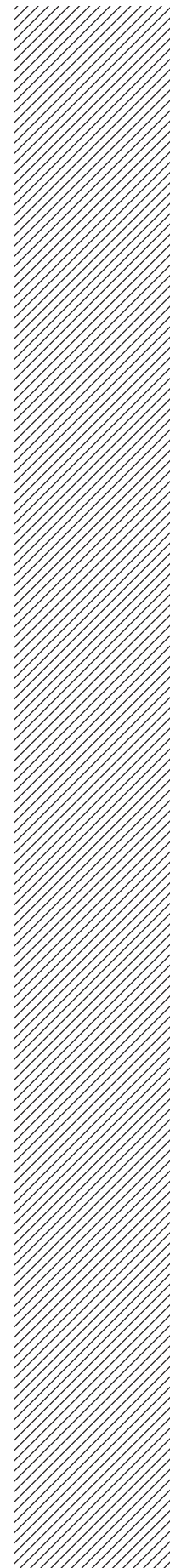
📖 ÉTUDE

MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES DANS LE GRAND PARIS

TENDANCES POST-CRISE SANITAIRE

FÉVRIER 2024





Directeur et directrice de la publication : **Alexandre LABASSE**
Patricia PELLOUX

Étude réalisée par : **Sandra ROGER et Frédérique LATOURNERIE**

Sous la direction de : **Émilie MOREAU**

Avec la participation de : **François DUBUJET** - Direction régionale Insee Île-de-France

Luc GUIBARD et Nadine PONTOU - Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad)
des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France

Jonathan DUVAL, Bruno FLOTTE, Saïd BENABDALLAH, Paul-Olivier GASQ
et Yannick LAMBOLEZ - Services statistiques académiques de Créteil, de Paris et de Versailles

Cartographie et traitement statistique : **Anne SERVAIS sauf mention contraire**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

Photo de couverture : © **Apur – François MOHRT**

www.apur.org

24P030110

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 4 |
| 1. Les mobilités résidentielles des ménages dans le Grand Paris entre 2013, 2018 et 2022 | |
| 2. Les mobilités résidentielles des allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France entre 2017 et 2022 | 9 |
| 2.1. Une hausse du taux de mobilité des foyers allocataires en 2021..... | 10 |
| 2.2. Les mouvements de proximité restent largement majoritaires malgré une hausse des déménagements vers la province..... | 13 |
| 3. Les mobilités résidentielles des élèves du 1^{er} et du 2nd degré entre 2019 et 2021 | |
| 3.1. Les mobilités des élèves du 1 ^{er} degré entre 2019 et 2021 | 20 |
| 3.2. Les mobilités des élèves du 2 nd degré entre les rentrées 2019-2020 et 2021-2022 | 32 |
| 4. Synthèse croisée des enseignements | 42 |

INTRODUCTION

Depuis le premier confinement en mars 2020, les départs de citoyens quittant les grands centres urbains pour s'installer dans les villes moyennes ou communes rurales ont alimenté de nombreux débats.

Trois ans après, il semble que la crise sanitaire et le développement du télétravail aient eu des effets perceptibles mais limités sur les parcours résidentiels et préférences des ménages.

Alors que de premiers travaux ont été menés à l'échelle régionale et nationale, les partenaires de l'atelier ont exprimé un besoin de disposer d'informations consolidées pour mesurer l'intensité de ces flux à l'échelle du Grand Paris et d'éléments de connaissance sur le profil des ménages concernés, les territoires de départs et d'arrivées ainsi que l'impact local de ces migrations.

Jusqu'à présent, les sources de données disponibles étaient trop anciennes pour mesurer, dans la durée et à une échelle fine les effets de la crise Covid sur la période récente. L'atelier propose d'apporter des éléments de compréhension des dynamiques en cours dans le Grand Paris, en s'appuyant sur une approche partenariale multi-sources. L'objectif est d'apporter une analyse plus complète s'appuyant sur les apports de chacune d'elles, portant sur des publics particuliers et des échelles territoriales plus ou moins fines.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec différents acteurs

(Rectorats de Paris, de Versailles et de Créteil, bureau de la prévision scolaire de la Direction des affaires scolaires de la ville de Paris, cellule technique de réflexion et d'aide à la décision des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France - Ctrad et direction régionale Insee Île-de-France), réunis au sein d'un comité de suivi. Les résultats issus des différentes sources sont présentés de manière successive.

La première partie s'appuie sur des résultats issus d'une analyse réalisée en lien avec la Direction régionale de l'Insee Île-de-France à partir des données des recensements de la population 2013 et 2018 et de l'enquête annuelle de recensement de 2022 ainsi que des informations issues du fichier Fideli 2021.

La deuxième partie présente l'étude des déménagements des allocataires à partir des données et de leur analyse transmises par la cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France sur la période 2017-2022.

La troisième partie est consacrée à l'analyse des mouvements d'élèves domiciliés dans le Grand Paris et scolarisés dans les écoles du 1^{er} et 2nd degrés à partir des données des rectorats de Paris, de Versailles et de Créteil sur la période 2019-2021.

La quatrième et dernière partie présente une synthèse croisée de ces enseignements.

*Une approche
partenariale
multi-sources
pour objectiver
les migrations
résidentielles
post-crise sanitaire.*



Déménagement d'un logement - rue de Tournon, Paris (6^e)

© Apur - David Boureau



Point de vue vers Paris depuis le parc des Beaumonts - Montreuil

© Apur - François Mohrt

1. Les mobilités résidentielles des ménages dans le Grand Paris entre 2013, 2018 et 2022 *

Au cours de l'année 2021, 339 600 ménages ont changé de logement, soit 10,6 % de l'ensemble des ménages résidant dans le Grand Paris¹. Ce niveau de mobilité est légèrement inférieur à celui observé au cours de l'année 2017 (11,3 %) et montre que près de 9 ménages sur 10 n'ont pas changé de logement.

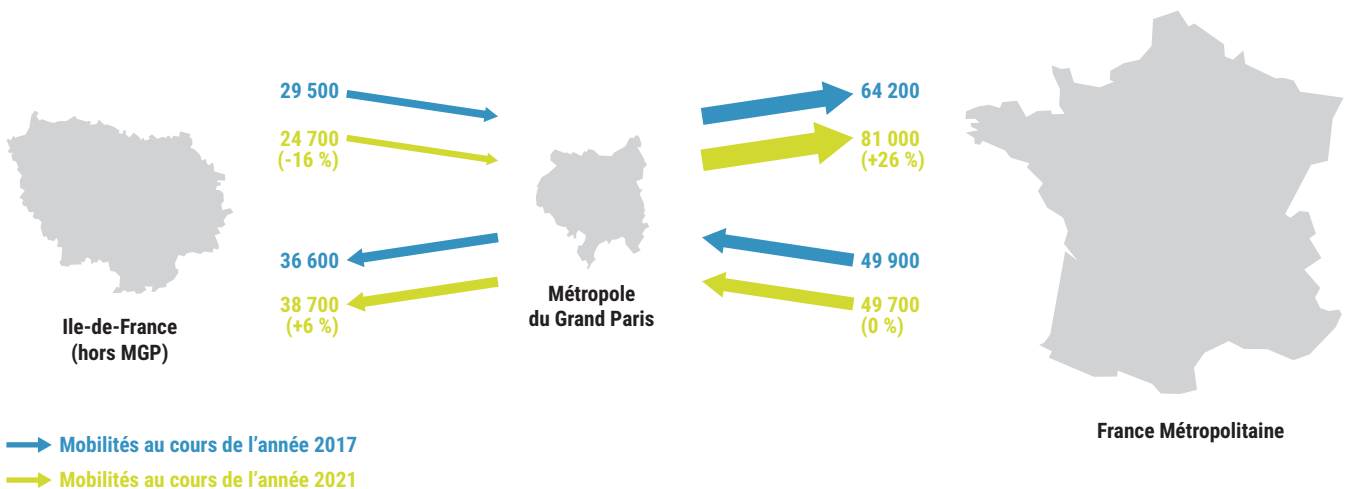
En 2021, les ménages ont un peu plus souvent déménagé en province qu'en 2017 (14,6 % des mobiles contre 13,9 % en 2017) même si les déménagements de proximité restent majoritaires (52 % s'effectuent dans le même département). Ainsi, la crise sanitaire liée à la Covid-19 de 2020 et le développement du télétravail n'ont pas engendré une augmentation des déménagements entre 2017 et 2021, mais des évolutions dans les destinations de ces mobilités.

Le déficit migratoire (différence entre les arrivées et les départs) avec le reste de la France métropolitaine, estimé à -21 500 en 2017 s'est accentué et atteint -45 300 en 2021, pour un total de 3 209 000 ménages au 1^{er} janvier 2022.

Cette dégradation du solde migratoire s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de départs vers la province (+26 %). Les régions privilégiées des ménages résidant dans le Grand Paris qui partent s'installer en province sont la Nouvelle-Aquitaine, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore l'Occitanie. Cependant, le Centre Val-de-Loire et la Bretagne sont les destinations vers lesquelles les mobilités ont le plus progressé depuis 2017.

En 2021, les ménages résidant dans la Métropole du Grand Paris ont un peu plus souvent déménagé en province qu'en 2017.

NOMBRE DE DÉMÉNAGEMENTS ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LE RESTE DE L'ÎLE-DE-FRANCE AINSI QUE LA PROVINCE AU COURS DE L'ANNÉE 2017 ET 2021



Source : Insee de 2018 et enquête annuelle de recensement de 2022.
 Champ : France métropolitaine, personnes ayant déménagé l'année précédant l'enquête.
 © Apur

ARRIVÉES – DÉPARTS PAR DÉPARTEMENT (Y COMPRIS LES FLUX INTERDÉPARTEMENTAUX INTERNES À LA MÉTROPOLE)

| | 2017 | | | 2021 | | | Évolution 2017-2021 | | |
|--|----------|---------|---------|----------|---------|---------|---------------------|---------|-------|
| | Arrivées | Départs | Solde | Arrivées | Départs | Solde | Arrivées | Départs | Solde |
| Paris | 55 259 | 63 013 | -7 754 | 51 823 | 72 308 | -20 485 | -6 % | 15 % | 164 % |
| Hauts-de-Seine (+ Argenteuil) | 37 280 | 40 885 | -3 605 | 38 321 | 45 278 | -6 956 | 3 % | 11 % | 93 % |
| Seine-Saint-Denis | 23 247 | 29 042 | -5 795 | 20 801 | 31 365 | -10 565 | -11 % | 8 % | 82 % |
| Val-de-Marne (+ 6 communes de l'Essonne) | 27 642 | 31 970 | -4 327 | 26 608 | 33 924 | -7 316 | -4 % | 6 % | 69 % |
| Métropole du Grand Paris * | 79 354 | 100 836 | -21 481 | 74 383 | 119 705 | -45 322 | -6 % | 19 % | 111 % |

* : hors migrations internes à la Métropole

Sources : Insee, recensement 2018 et enquête annuelle de recensement 2022.

Champ : France métropolitaine, personnes ayant déménagé l'année précédant l'enquête.

© Apur

L'ensemble des départements de la Métropole du Grand Paris sont concernés par la hausse du solde migratoire.

Selon les départements on constate une augmentation des départs de 6 % dans le Val-de-Marne à 15 % à Paris et un recul des arrivées de -4 % dans le Val-de-Marne à -11 % en Seine-Saint-Denis. Seul le département des Hauts-de-Seine compte davantage d'arrivées entre 2017 et 2021 (+3 %).

Le poids des migrations intradépartementales (au sein d'un même département) a légèrement progressé à Paris passant de 52,6 % en 2017 à 54,3 % en 2021 alors qu'il a reculé dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne (respectivement -1,4 point et -1,6 point). En Seine-Saint-Denis, celui-ci s'est stabilisé.

S'agissant des flux entre départements, ils se sont globalement maintenus à l'échelle du Grand Paris même si les trajectoires ont légèrement évolué entre 2017 et 2021. Les flux de la petite couronne vers Paris ont reculé, en particulier, ceux en provenance des Hauts-de-Seine. Les flux de Paris vers les Hauts-de-Seine ont en revanche progressé de 4 points.

En termes de profils, les jeunes, les personnes seules et les couples sans enfant, plus souvent locataires du parc privé, sont structurellement plus mobiles que les familles avec enfant(s) et que les personnes plus âgées. **Au cours de l'année 2021, il semblerait toutefois que les jeunes aient été un peu moins surreprésentés parmi l'ensemble des mobiles et que les cadres et les propriétaires aient été à l'inverse en proportion plus nombreux parmi les sortants.**

Enfin, de manière générale, les migrations résidentielles semblent ne pas avoir d'impact sur le niveau de vie des habitants du Grand Paris sur la période observée. Ce constat masque toutefois d'importantes disparités territoriales. En particulier, à Paris, les ménages entrants ont un niveau de vie médian (25 200 €/UC/an) inférieur de 12 % à celui des résidents (28 600 €). Cet écart croît avec la distance par rapport au lieu d'origine : il est de 4 % pour les ménages venant du reste de la Métropole, de 11 % pour ceux provenant de la grande couronne et de 17 % s'ils viennent de province. En revanche, les ménages parisiens qui ont changé de logement tout en se maintenant à Paris disposent de revenus supérieurs à ceux qui n'ont pas

* – Une analyse réalisée en lien avec la direction régionale Insee Île-de-France à partir des données du recensement et de données fiscales.

1 – La Métropole du Grand Paris comprend 131 communes dont Paris, l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi qu'Argenteuil située dans le Val-d'Oise et 6 communes de l'Essonne (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon).

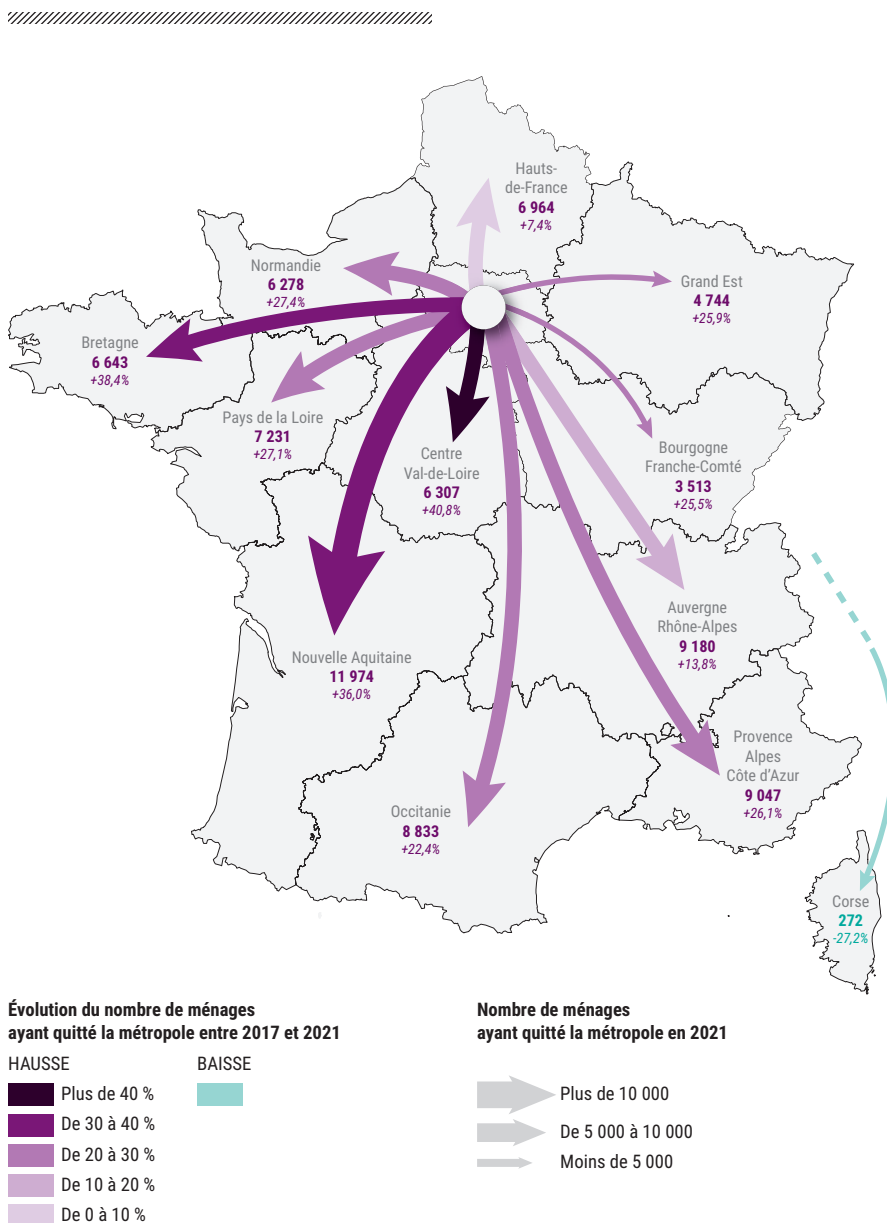
2 – <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/etude-dynamiques-demographiques-grand-paris-tendances-pre-crise-sanitaire>

3 – <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/etude-dynamiques-demographiques-grand-paris-tendances-pre-crise-sanitaire>

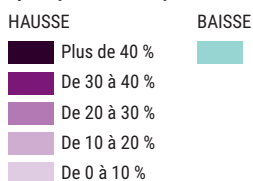
déménagé (+11 %). Les Parisiens qui quittent Paris pour s'installer dans une autre commune de la Métropole disposent également de revenus supérieurs (+26 %). Il en est de même pour ceux qui s'installent en grande couronne mais de façon moindre, traduisant des choix résidentiels potentiellement plus contraints (+9 %). Ainsi, compte tenu de l'importance de ces flux, les différences de niveau de vie entre entrants et sortants à Paris conduisent à une diminution du niveau de vie des habitants d'environ 4 %. Ces résultats sont en partie liés aux parcours résidentiels qui se traduisent de manière structurelle par des arrivées nombreuses de jeunes actifs à Paris en début de parcours professionnel et par des départs de familles constituées disposant de niveaux de revenus plus élevés.

Dans la Métropole hors Paris, les ménages mobiles qui y résidaient déjà ou qui proviennent du reste de la région ont des revenus comparables aux ménages qui n'ont pas déménagé (23 900 €/UC et par an). En revanche, les ménages qui emménagent depuis la province ont des revenus légèrement inférieurs (-6 %). Par conséquent, les migrations résidentielles entraînent une hausse du revenu des ménages de 9 % dans la Métropole hors Paris en particulier dans les territoires d'Est Ensemble et de Boucle-Nord-de-Seine.

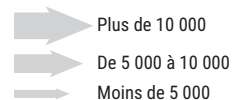
MÉNAGES AYANT QUITTÉ LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS AU COURS DE L'ANNÉE 2021 ET ÉVOLUTION ENTRE 2017 ET 2021



Évolution du nombre de ménages ayant quitté la métropole entre 2017 et 2021



Nombre de ménages ayant quitté la métropole en 2021



Source : Insee, recensement de la population 2018 et enquête annuelle de recensement 2022.

apur

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Pour l'année 2022, les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR), dont la date de référence est le 1^{er} janvier. Des informations sont collectées au niveau du logement et au niveau individuel. Les EAR permettent de connaître le lieu de résidence des habitants au 1^{er} janvier de l'année précédente et ainsi de repérer les personnes qui habitaient ou non le même logement un an auparavant. Les déménagements étudiés dans cette étude correspondent aux ménages ou aux personnes ayant changé de logement entre deux 1^{er} janvier successifs à l'exception des enfants de moins d'un an pour lesquels on ne dispose pas, de fait, du lieu de résidence antérieure.

Pour l'année 2018, les données sont issues du recensement 2018 et correspondent aux données publiées sur le site de l'Insee.

2. Les mobilités résidentielles des allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France entre 2017 et 2022 *

Comparativement aux autres métropoles françaises, la Métropole du Grand Paris se distingue de manière générale par une moindre mobilité résidentielle. Le parc de logements de la Métropole étant caractérisé par une forte proportion de petits logements (1 ou 2 pièces) et par une part élevée de locataires du parc privé, la mobilité attendue des ménages dans la Métropole au cours d'une année devrait être de l'ordre de 16 %⁴. Or la mobilité réelle n'était que de 11,8 % en 2012 et de 11,1 % en 2019, contre 15,5 % et 13,0 % dans les autres métropoles de France métropolitaine, traduisant les fortes contraintes pesant sur le logement en Île-de-France (niveau de loyer et prix, offre limitée au regard des besoins).

S'agissant de la mobilité des foyers allocataires franciliens vivant dans la Métropole du Grand Paris, le constat est similaire. Avant la crise sanitaire, la tendance était à la baisse de la mobilité résidentielle.

Au 31 décembre 2019, un total de 1,38 million de foyers étaient couverts par au moins une prestation des caisses d'allocations familiales, soit 43 % des ménages résidant dans le Grand Paris. Parmi ces foyers couverts, 13,7 % ont changé d'adresse au moins une fois au cours de l'année 2019 contre 14,1 % en 2018 et 14,0 % en 2017⁵.

* – Une analyse co-produite avec la cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) des caf de l'Île-de-France.

⁴ – SCoT approuvé lors du Conseil Métropolitain du 13 juillet 2023, Rapport de Présentation 1.

⁵ – Cette partie a été co-rédigée avec Luc Guibard, chargé d'étude et doctorant en géographie à la Ctrad.



Déménagement d'un logement et chargement d'une camionnette - rue Falguière, Paris (15^e)

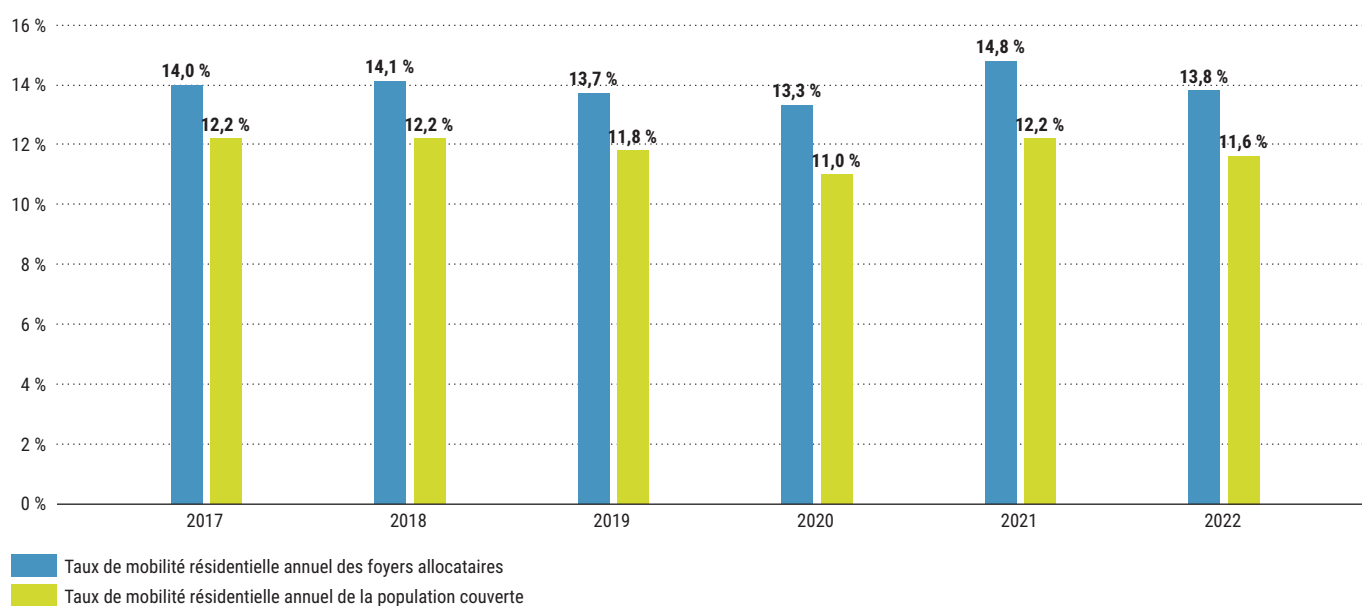
2.1. Une hausse du taux de mobilité des foyers allocataires en 2021

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le taux de mobilité des allocataires diminue pour atteindre 13,3 %. Cette baisse se relie aux périodes de confinement qui se succèdent limitant les possibilités de déménagement.

En 2021, en revanche, le taux de mobilité augmente et dépasse le niveau observé en 2019 pour atteindre 14,8 %.

Toutefois, ces mobilités ne concernent toujours qu'une minorité de foyers tandis que la très large majorité s'est maintenue dans son logement (85 % soit 1 266 724 foyers). **Par ailleurs, dès 2022, le taux de mobilité des foyers allocataires se rétracte de nouveau et se rapproche du niveau observé avant la crise sanitaire en 2019 (13,8 %).**

FOYERS ALLOCATAIRES ET POPULATION COUVERTE – ÉVOLUTION DU TAUX DE MOBILITÉ RÉSIDENIELLE



Sources : Caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France - Fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6), 31 décembre 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Champ : Foyers allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France résidant dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre de l'année précédant l'année étudiée. La population couverte comprend l'allocataire (le responsable du dossier), son conjoint, ses enfants et éventuellement d'autres personnes à charge.

Traitements et analyse : Luc Guibard, Ctrad, 2023.

Note de lecture : au cours de l'année 2022, 13,8% des foyers allocataires qui résidaient dans la Métropole du Grand Paris ont changé d'adresse, ce qui correspond à 11,6% de l'ensemble de la population couverte.

© Apur

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Les caisses d'allocations familiales (caf) assurent, sous conditions d'éligibilité et/ou de ressources, le versement de prestations sociales et/ou familiales à près de 50 % de la population de la Métropole du Grand Paris. Elles sont ainsi amenées à collecter des informations individuelles sur les foyers allocataires : composition familiale, niveau de vie, lieu de résidence. L'historique de ces informations, particulièrement riches, permet de mesurer et d'analyser les mobilités résidentielles de ces foyers lorsqu'ils déménagent au sein de la Métropole du Grand Paris ou qu'ils en sortent. L'identification des foyers s'installant dans le Grand Paris est en revanche plus difficile, car ces derniers ne peuvent pas toujours être distingués des ménages ayant ouvert des droits dans une caisse d'allocations familiales francilienne pour d'autres raisons. Il est par ailleurs important de rappeler, en lien avec les conditions d'éligibilité, que si la population couverte par les caf est importante, le profil moyen des

allocataires n'est pas identique à celui de la population générale. La population allocataire est en moyenne plus pauvre et plus jeune. Les foyers avec enfant(s), et notamment les familles monoparentales, y sont surreprésentés. Aussi, la géographie et les déterminants des mobilités résidentielles observés pour les foyers allocataires peuvent différer en partie de ceux identifiés pour la population dans son ensemble. Enfin, sous l'effet de la montée en charge de la prime d'activité puis de l'élargissement des conditions d'éligibilité à cette prestation en 2019, les effectifs des foyers sans enfant aux revenus moyens ont fortement augmenté parmi les allocataires des caf au cours de la période 2018-2020 (+33 % entre 2018 et 2019 et +56 % entre 2019 et 2020). Les caractéristiques des bénéficiaires de cette prestation ont également évolué. Le poids des personnes seules s'est renforcé parmi l'ensemble des foyers allocataires et cette catégorie de foyers compte parmi les plus mobiles⁶.

La catégorisation des niveaux de revenus des allocataires du Grand Paris reprend un découpage utilisé par l'OCDE⁷. Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales ne disposent pas d'informations suffisamment précises sur les ressources de certaines catégories de foyers pour estimer leur niveau de revenus. Il s'agit des allocataires âgés de plus de 65 ans ou dont le conjoint est âgé de plus de 65 ans, des étudiants sans enfant ne percevant que l'aide au logement et des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés résidant en maison d'accueil spécialisée. Dans ces cas, les revenus sont considérés comme inconnus.

Le niveau de vie médian national est calculé en utilisant l'échelle d'unités de consommation de la Caisse nationale d'allocations familiales⁸, à partir des données de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux. En 2021, ce niveau de vie médian national était de 1 892 euros par mois et par unité de consommation. Au 31 décembre 2021, 47,3 % de personnes couvertes par les caisses d'allocations familiales au sein de la Métropole du Grand Paris avaient des revenus inférieurs (< à 75 % du revenu médian national), 32,5 % avaient des revenus moyens (entre 75 % et 200 % du revenu médian national), 12,8 % avaient des revenus supérieurs (> à 200 % du revenu médian national) et 7,3 % avaient des revenus inconnus.

FOYERS ET POPULATION COUVERTE PAR LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, SELON LE NIVEAU DE REVENU AU 31 DÉCEMBRE 2021

| Niveau de revenu | Nombre de foyers | Part des foyers | Population couverte | Part de la population couverte |
|--|------------------|-----------------|---------------------|--------------------------------|
| Inférieurs (<1 418 €/mois/UC) | 718 687 | 49,7 % | 1 640 063 | 47,3 % |
| Moyens (entre 1 418 € et 2 270 €) | 401 527 | 27,8 % | 1 127 066 | 32,5 % |
| Supérieurs (> 2 270 €/mois/UC) | 121 711 | 8,4 % | 445 042 | 12,8 % |
| Inconnus (retraités, étudiants...) | 205 016 | 14,2 % | 251 686 | 7,3 % |
| TOTAL | 1 446 941 | 100,0 % | 3 463 857 | 100,0 % |

Sources : Caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France - Fichier de référence consolidé à 6 mois (FR6), 31 décembre 2021.
Champ : Foyers allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France et résidant dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre 2021.

Traitements et analyse : Luc Guibard, Ctrad, 2023.

© Apur

6 – Un foyer allocataire mobile est un foyer qui a déménagé au cours de l'année.

7 – OCDE (2019), Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2b47d7a4-fr>. Selon cette définition, le niveau de revenu des foyers allocataires est considéré comme inférieur s'il ne dépasse pas 75 % du niveau de vie médian national pour l'année considérée. Il est défini comme moyen s'il est compris entre 75 % et 200 % de ce niveau de vie médian. Au-delà de ce seuil, le niveau de revenu des foyers est considéré comme supérieur.

8 – Cette échelle diffère légèrement de celle utilisée par l'Insee, ce qui peut expliquer un léger décalage dans les niveaux de vie médians calculés. Selon l'échelle de la Cnaf, l'adulte de référence correspond à une unité de consommation, tout adulte supplémentaire ou enfant à charge de 14 ans ou plus ajoute 0,5 unité de consommation. Les enfants de moins de 14 ans ajoutent 0,3 unité de consommation au foyer. La monoparentalité ajoute enfin 0,2 unité de consommation.

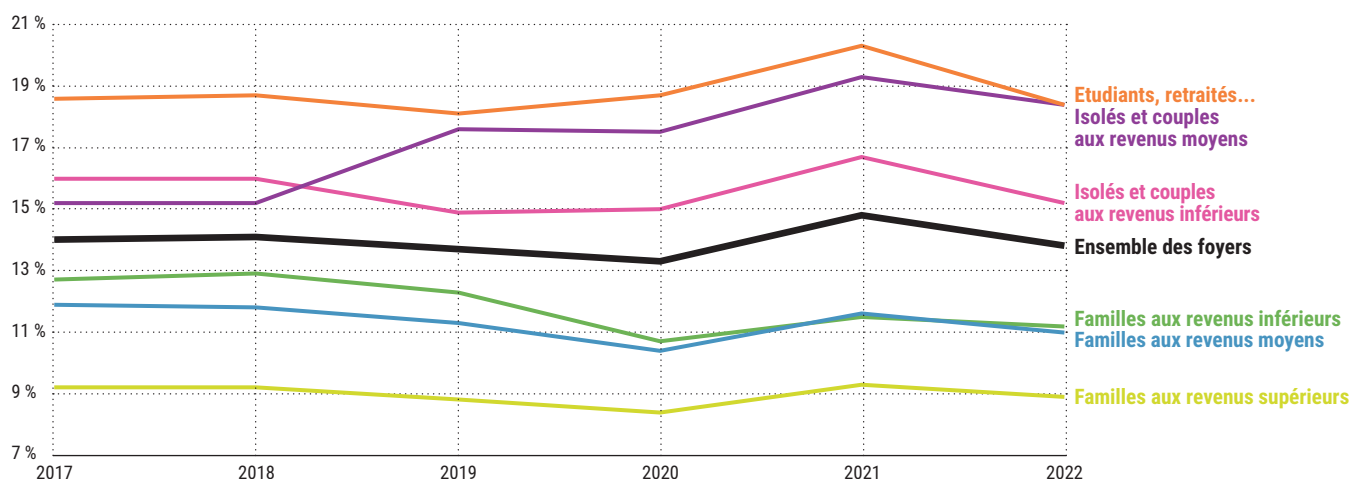
Les personnes sans enfant restent les plus mobiles même si la mobilité des familles aux revenus supérieurs a progressé depuis la crise sanitaire

Quelle que soit l'année considérée, les personnes vivant seules et les couples sans enfant sont, parmi l'ensemble des allocataires, nettement plus mobiles que les familles avec enfant(s) (16,8 % en 2022 contre 10,7 % des familles). En 2020, la baisse de la mobilité résidentielle touche plus particulièrement les familles avec enfant(s), notamment les plus modestes (10,7 % des familles aux revenus inférieurs ont déménagé en 2020 contre 12,3 % en 2019).

En 2021, la hausse du taux de mobilité concerne toutes les catégories de foyers mais de manière plus prononcée pour les personnes seules et les couples sans enfant (+2 points par rapport à 2019 et à 2020) en lien avec la progression des bénéficiaires de la prime d'activité. S'agissant des familles avec enfant(s), celles disposant de revenus supérieurs ont enregistré une hausse légèrement plus élevée de leur mobilité en 2021 par rapport à 2019 (+0,5 point) même si ces foyers demeurent en proportion les moins mobiles.

En 2022, la baisse de la mobilité touche toutes les catégories de foyers avec pour les familles, un niveau en deçà de 2019 à l'exception des plus aisées pour lesquelles le niveau est demeuré stable.

ÉVOLUTION DU TAUX DE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE ANNUEL DES FOYERS ALLOCATAIRES, SELON LA CONFIGURATION FAMILIALE ET LE NIVEAU DES REVENUS



Sources : Caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France - Fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6), 31 décembre 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.
 Champ : Foyers allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France résidant dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre de l'année précédant l'année étudiée et représentant au moins 5% de l'ensemble des foyers.
 Traitements et analyse : Luc Guibard, Ctrrad, 2023.

Note de lecture : la part des familles allocataires aux revenus supérieurs ayant changé d'adresse au cours de l'année 2021 atteint 9,3% contre 8,8% en 2019.

© Apur

En 2022,
les deux-tiers des
foyers allocataires
ayant changé
de logement ont
emménagé
dans une commune
de la Métropole
du Grand Paris.

2.2. Les mouvements de proximité restent largement majoritaires malgré une hausse des déménagements vers la province

Parmi les foyers allocataires qui déménagent, la part de ceux qui quittent la Métropole du Grand Paris progresse, depuis 2020, tout en restant minoritaire.

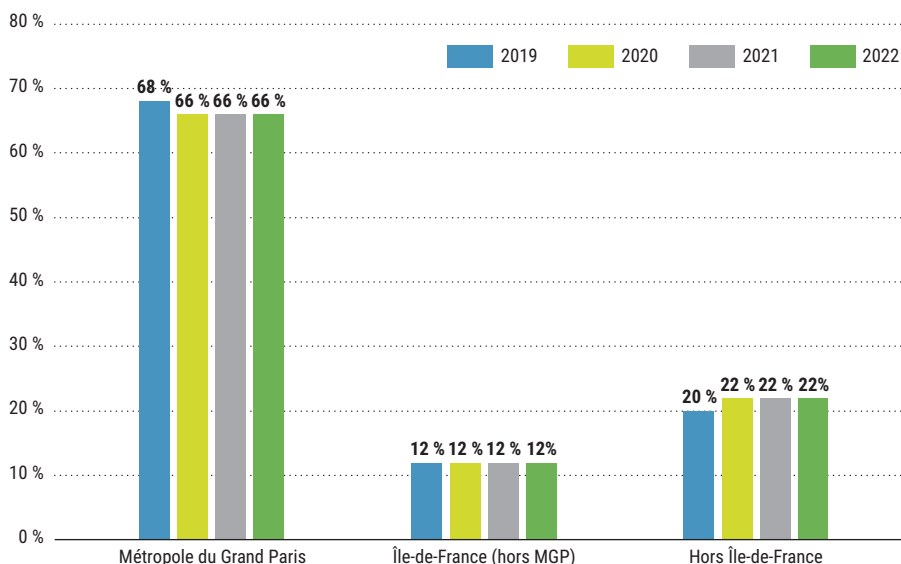
En 2022, les deux-tiers (66,3 %) des foyers qui ont changé de logement ont emménagé dans une commune de la Métropole du Grand Paris (contre 68,5 % en 2019). L'année 2021 se distingue par des mobilités internes moins importantes (65,8 %). Les déménagements hors France métropolitaine ont également diminué, ils représentaient 3,1 % des mobilités en 2019 contre 2,7 % en 2022.

Inversement, les autres territoires de France métropolitaine ont accueilli en

proportion davantage de foyers provenant du Grand Paris. **La part des foyers qui se sont installés en Île-de-France hors Métropole a légèrement progressé depuis 2019 mais ce sont surtout les déménagements en dehors de la région francilienne qui se sont renforcés** (ils représentaient 19,9 % des déménagements en 2019 contre 22,4 % en 2021 et 21,8 % en 2022), **notamment dans les aires d'attraction des villes⁹ de plus de 200 000 habitants**. Plus rares sont les foyers qui ont déménagé dans des communes rurales même si elles accueillent un nombre un peu plus élevé de foyers provenant de la Métropole du Grand Paris qu'auparavant (1 600 foyers en 2022, 1 980 en 2021 contre 1 300 en 2019).

9 — Le zonage en aires d'attraction des villes 2020 (AAV) est fondé sur l'identification de pôles de population et d'emploi, et sur la délimitation de leur aire d'attraction (couronnes) à partir des trajets domicile-travail. Il a pour objectif d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire d'attraction et la distinction entre les centres et leur périphérie. L'aire d'attraction d'une ville correspond ainsi à un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constituée d'un pôle et d'une couronne, dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Plusieurs catégories d'aires d'attraction sont identifiées et classées suivant le nombre d'habitants : pôles et couronnes des aires de 700 000 habitants ou plus, pôles et couronnes des aires de 200 000 à 700 000 habitants, pôles et couronnes des aires de 50 000 à 200 000 habitants et pôles et couronnes des aires de moins de 50 000 habitants. Les communes qui n'appartiennent pas à l'une de ces catégories sont dites « isolées », c'est-à-dire qu'elles sont situées en dehors de l'influence des pôles urbains.

FOYERS ALLOCATAIRES MOBILES - ÉVOLUTION DES DESTINATIONS DES SORTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Sources : Caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France - Fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6), 31 décembre 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Champ : Foyers allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France résidant dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre de l'année précédant l'année étudiée.

Traitements et analyse : Luc Guibard, Ctrad, 2023.

Note de lecture : parmi les foyers allocataires qui résidaient dans le Grand Paris et qui ont changé d'adresse au cours de l'année 2022, 66,3% sont restés dans la Métropole.

© Apur

Ces résultats globaux masquent toutefois des trajectoires différentes selon le profil familial et la catégorie de revenus

À la suite de la crise sanitaire, certaines tendances déjà à l'œuvre se sont maintenues voire accentuées. Par exemple, **les foyers aux revenus les plus faibles se sont moins éloignés lors d'un déménagement** et sont un peu plus représentés qu'auparavant parmi les foyers qui demeurent dans le Grand Paris lors d'un déménagement comparativement à leur poids parmi les foyers mobiles. Inversement, **les foyers aux revenus moyens sont proportionnellement plus nombreux à quitter le Grand Paris** et à s'installer dans les départements limitrophes tels que l'Oise, l'Eure et l'Eure-et-Loir.

Les foyers sans enfant « aux revenus inconnus » dans les données des caf, qui regroupent un grand nombre d'étudiants et de retraités notamment, restent caractérisés par leur surreprésentation au sein des mobilités hors de l'Île-de-France, en particulier à destination des aires d'attraction des grandes villes de province même si celle-ci s'atténue légèrement.

S'agissant des choix résidentiels des familles avec enfant(s) disposant de revenus supérieurs, une rupture de tendance s'observe en 2021 : alors qu'elles étaient proportionnellement peu nombreuses à quitter le Grand Paris et l'Île-de-France lorsqu'elles déménageaient jusqu'en 2019, ces familles se sont montrées plus enclines à s'installer plus loin (1 800 en 2019, 2 700 en 2021 et 2 400 en 2022 sur 109 600 au total). Malgré un poids qui a légèrement diminué dans l'ensemble des foyers allocataires du Grand Paris et parmi les foyers mobiles, la part des familles aux revenus supérieurs a augmenté au sein des foyers quittant le Grand Paris, notamment vers des territoires où leurs mobilités étaient relativement faibles auparavant tels que les départements limitrophes de l'Île-de-France, les pôles secondaires des aires d'attraction des villes ou encore les communes rurales. Si les familles aux revenus

supérieurs emménagent plus qu'avant dans des territoires moins denses, la majorité de celles-ci, qui quittent la Métropole, s'installe toutefois dans les aires d'attraction des villes de plus de 200 000 habitants (1 140 en 2019, 1 830 en 2021 et 1 650 en 2022).

Les événements familiaux et professionnels demeurent les principaux facteurs de mobilité

Un modèle a été construit pour estimer l'effet spécifique de chaque caractéristique des foyers allocataires (revenu, composition familiale, type d'activité...) sur leur probabilité de déménager, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en contrôlant l'effet des autres variables prises en compte. D'après cette modélisation, les événements familiaux et les changements de situation professionnelle sont les facteurs qui favorisent le plus la mobilité résidentielle. Inversement, la probabilité de déménager diminue fortement avec l'âge mais aussi lorsque les foyers sont propriétaires en accession ou locataires dans le parc social.

Parmi les événements familiaux, les séparations et les mises en couple multiplient par près de quatre la probabilité de déménager par rapport aux foyers n'ayant pas connu ces événements. La naissance et l'adoption d'un enfant augmentent également cette probabilité. De la même manière, les événements professionnels, le passage à la retraite ou le début des études accroissent la probabilité de déménager, respectivement de 71 % et 72 % par rapport aux foyers dont la situation est restée stable. Perdre son emploi favorise également la probabilité de déménager de 47 %.

Par ailleurs, les personnes seules (en particulier les femmes) et les couples sans enfant, sont plus mobiles que les couples avec enfant(s). La scolarité des enfants et notamment celle des adolescents ayant pour effet un plus fort ancrage territorial. Les foyers monoparentaux échappent néanmoins à ce constat. Ils constituent la catégorie avec la probabilité de mobi-

lité la plus élevée (+34 % par rapport aux couples avec enfant(s)), leur plus grande vulnérabilité pouvant se traduire par davantage d'étapes dans leur parcours résidentiel. S'agissant du niveau de vie, les foyers aux revenus moyens déménagent dans des proportions à peu près similaires à celle des foyers aux revenus inférieurs. En revanche, la mobilité des foyers qui disposent de revenus supérieurs est moins fréquente (-25 %).

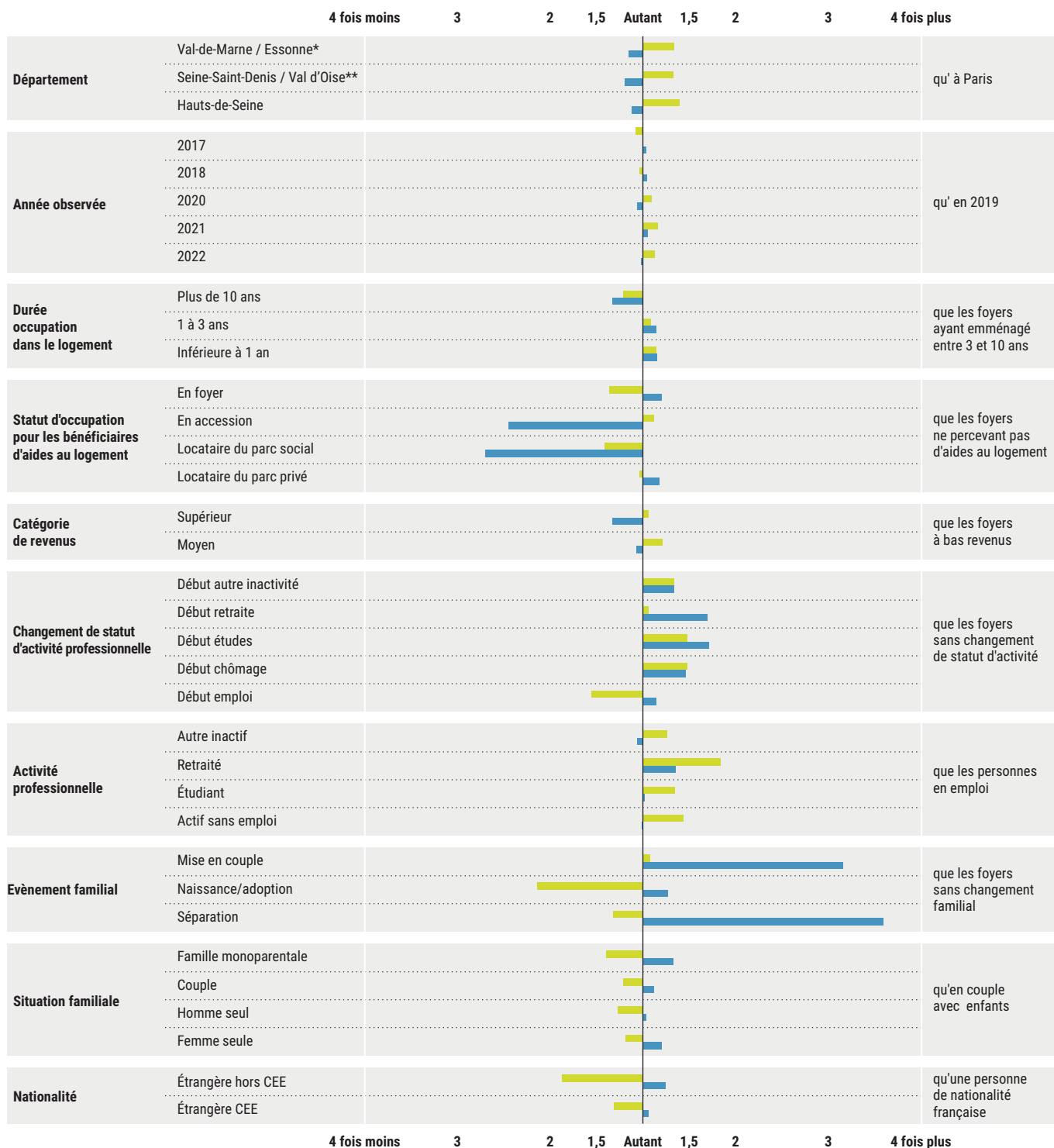
Enfin, la nationalité des allocataires a également des effets significatifs sur la probabilité de déménager. Celle-ci augmente pour les allocataires de nationalité étrangère, en particulier lorsque le pays concerné est situé en dehors de l'espace économique européen, ce qui peut témoigner d'une plus grande difficulté à s'établir dans la durée pour ces ménages.

Le modèle permet aussi d'estimer l'effet propre de chacune des années de la période étudiée. Il confirme l'hypothèse d'une baisse de la mobilité en 2020 et d'une reprise de la mobilité en 2021, avant un nouveau recul en 2022.

En 2017 et 2018, les départs en dehors du Grand Paris étaient moins probables qu'en 2019 lorsque les foyers changeaient de logement. **Depuis la crise sanitaire, la probabilité de quitter le Grand Paris lors d'un déménagement a augmenté jusqu'à atteindre 16 % de plus en 2021.** En 2022, cette dynamique a persisté malgré la baisse des mobilités. Dans l'ensemble, la probabilité de quitter le Grand Paris lors d'un déménagement a donc progressé depuis 2017 et cette tendance s'est accélérée en 2021 à la suite de la crise sanitaire.

Par ailleurs, si les foyers aux revenus moyens et surtout supérieurs déménagent moins souvent que les foyers modestes, ils ont davantage tendance à quitter le Grand Paris quand ils changent de logement. De même, les couples avec enfant(s), qui sont globalement moins mobiles que les autres catégories de foyers, s'installent davantage en dehors du Grand Paris lorsqu'ils déménagent.

LES PRINCIPAUX FACTEURS DE DÉMÉNAGEMENT ET DE DÉPARTS DES FOYERS ALLOCATAIRES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



■ Quitter la Métropole du Grand Paris lors d'un déménagement
■ Déménager

*Les 6 communes de la Métropole du Grand Paris situées en Essonne

**Argenteuil, commune de la Métropole du Grand Paris située dans le Val-d'Oise

Sources : Caf de l'Île-de-France - Fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6), 31 décembre 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Note : Les modalités de référence, par rapport auxquelles les probabilités relatives de déménagement sont calculées, sont indiquées en italique sous le nom des variables. Pour les variables numériques continues (ici l'âge/10), l'effet calculé correspond à celui associé à l'ajout d'une unité à la variable (avoir une décennie de plus dans ce cas). Pour chaque événement familial, la situation de référence est l'absence d'évènement. Champ : Foyers allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France résidant dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre de l'année précédant l'année étudiée, hors revenus inconnus, situations professionnelles inconnues et composition familiale « autre ».

Traitements et analyse : Luc Guibard, Ctrad, 2023.

Note de lecture : les foyers allocataires aux revenus moyens ont 1,2 fois plus de probabilité de quitter la Métropole du Grand Paris lors d'un déménagement que les foyers allocataires à bas revenus. Les foyers allocataires qui se séparent ont 3,6 fois plus de probabilité de déménager que ceux qui n'ont pas connu de changement familial.

© Apur

Quant à l'effet des évènements sur ce comportement (quitter le Grand Paris lors d'un déménagement), il dépend de la transition considérée : les naissances et les séparations dans l'année diminuent fortement la probabilité de départ en dehors de la Métropole lors d'un déménagement (respectivement -55 % et -26 %). En revanche la mise en couple l'augmente légèrement (+7 %). L'entrée dans une période de chômage, d'études ou d'inactivité augmente aussi la probabilité de s'éloigner, traduisant peut-être en partie des retours dans la région d'origine. À l'inverse, le fait d'obtenir un nouvel emploi diminue fortement la probabilité de quitter le Grand Paris.

Enfin, si les foyers dont le responsable est de nationalité étrangère déménagent plus que ceux qui sont de nationalité française, ils quittent moins le Grand Paris lorsqu'ils changent de logement. Les effets sont particulièrement marqués pour les allocataires non ressortissants de l'Union européenne.

L'analyse de l'effet propre du département de résidence montre que les foyers allocataires résidant à Paris sont plus mobiles que ceux vivant en petite couronne. En revanche, les foyers parisiens quittent moins le Grand Paris que les autres quand ils changent de logement. Globalement, quand ils le peuvent, les foyers emménagent dans un lieu proche de leur ancien logement, ce qui explique les sorties moins fréquentes de Parisiens. Dans les territoires de la petite couronne, ce sont les foyers résidant dans les Hauts-de-Seine qui sont les plus enclins à quitter la Métropole lors d'un déménagement.

Déclinés par département, les résultats des modélisations mettent en exergue certaines singularités :

- Paris est le seul département pour lequel la probabilité de déménager en 2020 est un peu plus élevée qu'en 2019 (+3 %) même si celle-ci reste plus

faible que les autres années. Par comparaison en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne¹⁰, elle est inférieure de 12 % et 10 % ;

- à partir de 2020, la probabilité de quitter le Grand Paris lors d'un déménagement est toujours plus élevée qu'en 2019 quel que soit le département considéré. L'année 2021 présente par ailleurs les effets les plus forts. Toutefois, les écarts sont plus marqués en petite couronne qu'à Paris. En 2022, le territoire des Hauts-de-Seine est le département pour lequel l'écart avec l'année 2019 est le plus important ;
- en 2021, la hausse de la mobilité est surtout le fait des foyers allocataires parisiens et dans une moindre mesure de ceux résidant dans les Hauts-de-Seine ;
- en 2022, la baisse de la mobilité s'observe dans tous les départements mais à Paris, la probabilité de déménager reste très légèrement supérieure à celle observée en 2019 alors que dans tous les autres départements, elle est plus faible ;
- l'arrivée d'un enfant favorise la probabilité de déménager dans tous les départements mais à Paris, cet effet est 1,5 à 2 fois plus élevé. De même, le passage à la retraite augmente partout la probabilité de déménager mais ces effets sont plus forts dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne.

Les distances parcourues lors d'un déménagement se sont allongées en 2020 et 2021 en particulier pour les familles aux revenus supérieurs

Parmi l'ensemble des foyers allocataires mobiles du Grand Paris, les familles avec enfant(s) s'installent davantage à proximité de leur ancien logement que les autres foyers. **Les personnes vivant seules, les étudiants et les retraités (foyers isolés ou en couple aux revenus inconnus) constituent les catégories qui s'éloignent le plus.** Ils sont plus nombreux à emménager vers d'autres grandes métropoles françaises ou dans les aires d'attraction des villes de plus de 200 000 habitants.

À partir de 2020, la probabilité de quitter le Grand Paris lors d'un déménagement est toujours plus élevée qu'en 2019 quel que soit le département considéré.

¹⁰ — Seine-Saint-Denis = Seine-Saint-Denis + Argenteuil ;
Val-de-Marne = Val-de-Marne + 6 communes de l'Essonne.

Parmi les familles qui changent de logement, ce sont celles aux revenus moyens qui parcourent les distances les plus élevées à l'inverse des familles aux revenus supérieurs qui ont les moyens de déménager à proximité de leur ancien logement quand elles souhaitent se maintenir dans le même espace résidentiel.

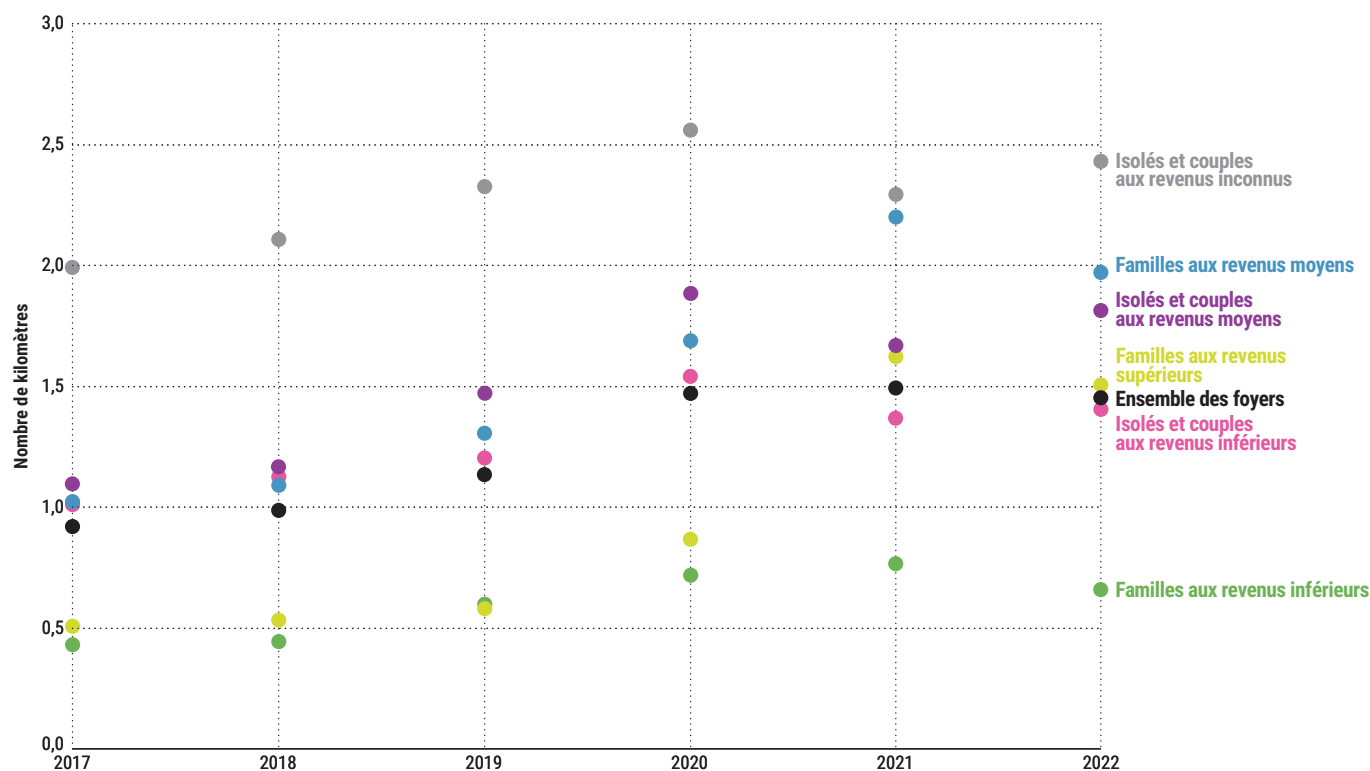
Toutefois, les distances médianes parcourues par les foyers allocataires mobiles ont augmenté pour toutes les configurations familiales entre 2017 et 2022, particulièrement sur la période 2020/2021. En 2017, la distance médiane parcourue par les foyers allocataires était de 4,9 km. Elle dépasse 6 km à partir de 2020 pour atteindre 6,2 km en 2022.

L'augmentation des mobilités de longue portée a un impact sur les distances parcourues par rapport au centre de Pa-

ris. En 2021, 49 300 foyers ont déménagé en dehors de l'Île-de-France contre 37 600 en 2019.

Les familles avec enfant(s) au niveau de vie moyen et surtout supérieur se distinguent particulièrement. En effet, l'éloignement des familles aux revenus moyens a fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+30 %), rattrapant ainsi le niveau des étudiants et des retraités, catégories qui s'éloignent le plus du centre de Paris lorsqu'elles déménagent. De la même manière, l'éloignement médian des familles aux revenus élevés a presque doublé (+87 % entre 2020 et 2021). Lorsque ces familles choisissent de quitter le Grand Paris et la région francilienne, elles s'installent majoritairement dans d'autres métropoles françaises, ce qui les amène à parcourir de plus grandes distances.

FOYERS ALLOCATAIRES MOBILES – ÉVOLUTION DE L'ÉLOIGNEMENT MÉDIAN AU CENTRE DE PARIS SELON LA CONFIGURATION FAMILIALE ET LE NIVEAU DE REVENUS



Sources : Caf de l'Île-de-France, Fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6) - 31 décembre 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022; Cnaf-Insee Géoréférencement des foyers allocataires 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021; Base Adresse Nationale.

Champ : Foyers allocataires des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France résidant dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre de l'année précédant l'année étudiée, ayant déménagé en France métropolitaine.

Traitements et analyse : Luc Guibard, Ctrad, 2023.

Note de lecture : la moitié des familles aux revenus supérieurs qui ont déménagé en 2021 se sont éloignées d'au moins 1,63 km du centre de Paris contre 0,59 km en 2019.

© Apur

Zoom sur les destinations des familles ayant quitté la Métropole du Grand Paris entre 2017 et 2022

En 2022, 84 600 personnes vivant dans une famille allocataire ont quitté le Grand Paris, sur un total de 2,66 millions de personnes. Parmi celles-ci, 46 % (39 000 personnes) se sont installées dans un des départements de la grande couronne. Ces départements constituent donc toujours la destination privilégiée des familles lorsqu'elles déménagent.

La Seine-et-Marne arrive en première position parmi ces destinations (11 420 personnes) devant le Val-d'Oise (9 623 personnes), l'Essonne (9 484) et les Yvelines (8 425). Toutefois, ces flux se sont stabilisés, voire ont légèrement diminué, à partir de 2019 (39 600 personnes).

À proximité de l'Île-de-France, le département de l'Oise continue d'attirer de plus en plus de familles provenant

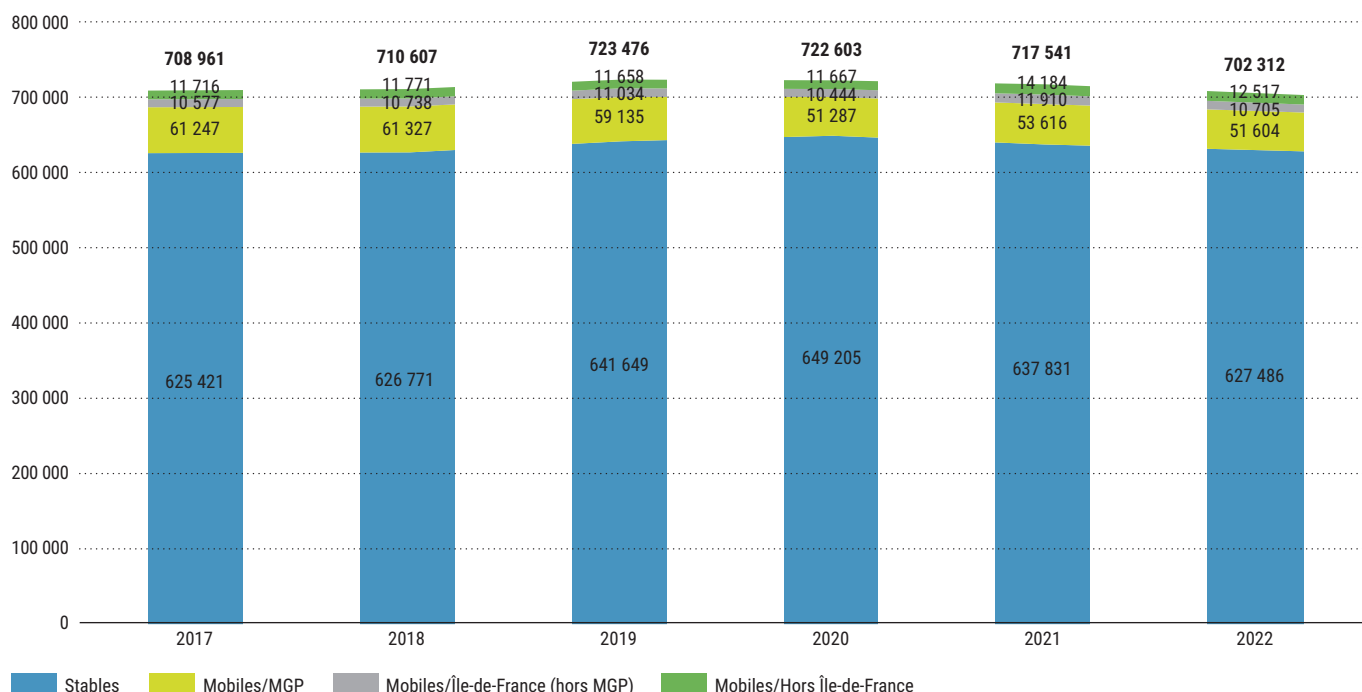
du Grand Paris (2 337 parents et enfants en 2022). Le fait de disposer d'un réseau ferré largement intégré au réseau francilien peut expliquer en partie cet engouement. En 2020 et 2021, d'autres départements tels que l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret ou encore l'Yonne ont aussi accueilli plus de familles provenant du Grand Paris. Ces tendances traduisent peut-être les premiers effets du développement du télétravail permettant de bénéficier à la fois du marché de l'emploi francilien et de prix immobiliers plus accessibles.

Parmi les familles quittant l'Île-de-France, nombreuses sont celles qui s'installent dans des départements comptant une grande ville comme le Rhône, les Bouches-du-Rhône,

les Alpes-Maritimes, l'Hérault, la Haute-Garonne, la Gironde, la Loire-Atlantique, le Nord et le Bas-Rhin. Néanmoins, depuis 2019, les préférences des familles ont évolué : les déménagements vers Nantes, Toulouse, Lyon, Strasbourg et Lille sont moins fréquents qu'avant la crise. Inversement, l'attractivité de Rennes, Bordeaux, Montpellier, Marseille ou Nice s'est renforcée.

Globalement, depuis la crise sanitaire, les déménagements de familles provenant du Grand Paris se sont intensifiés vers l'ouest du pays, en particulier sur la façade atlantique mais aussi sur le pourtour méditerranéen, dans les Alpes, la région Centre et la région Bourgogne Franche-Comté.

FAMILLES ALLOCATAIRES STABLES ET MOBILES – ÉVOLUTION DE LEUR NOMBRE SELON LEUR DESTINATION



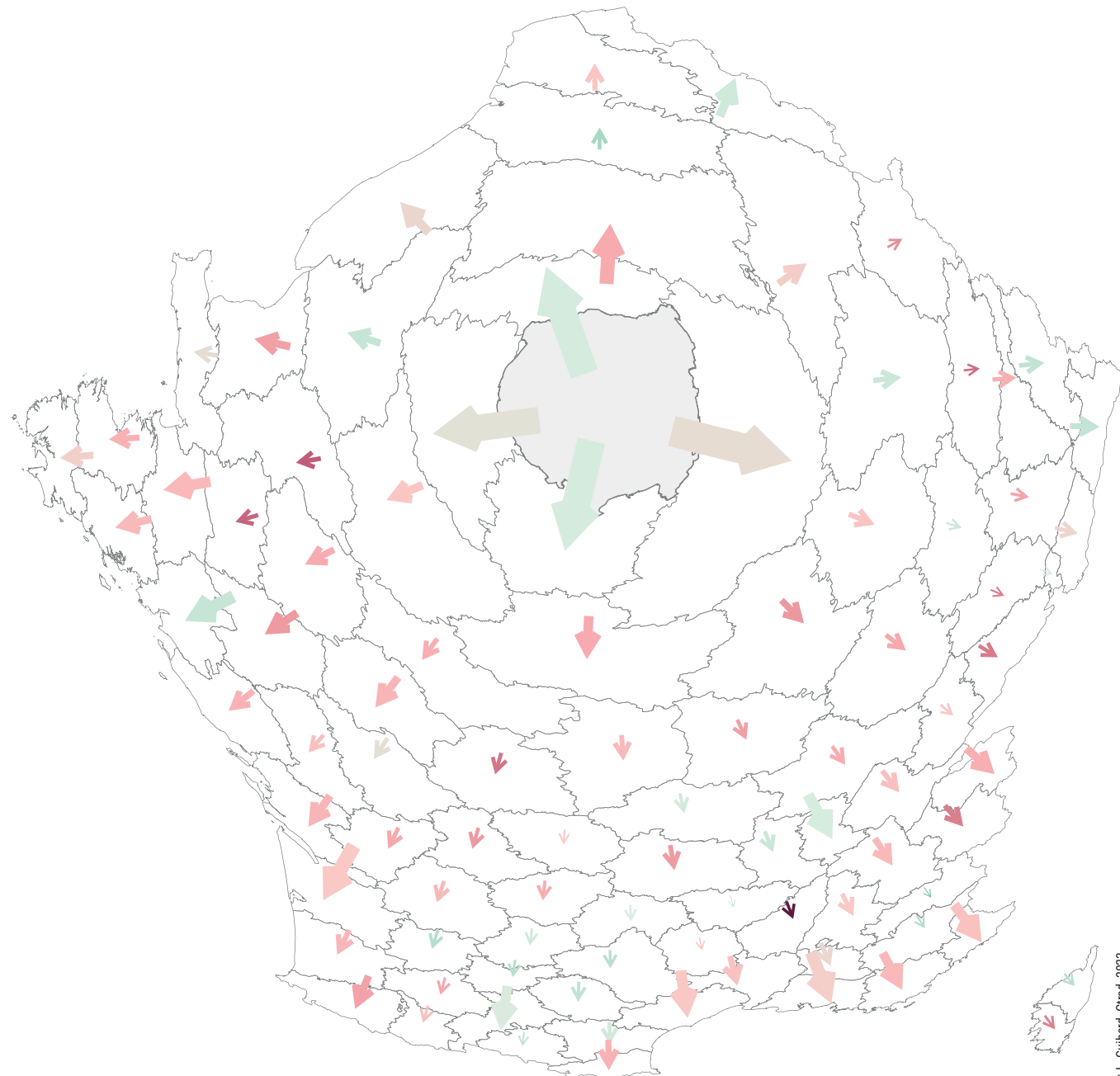
Sources : Caf d'Île-de-France, Fichiers de référence consolidés à 6 mois (FR6) - 31 décembre 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022; Cnaf-Insee Géoréférencement des foyers allocataires 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021; Base Adresse Nationale.

Champ : Foyers allocataires des caisses d'allocations familiales d'Île-de-France résidant dans la Métropole du Grand Paris au 31 décembre de l'année précédant l'année étudiée, ayant déménagé en France métropolitaine. Traitements et analyse : Luc Guibard, Ctrad, 2023.

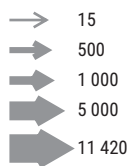
Note de lecture : au cours de l'année 2021, parmi les 717 541 familles allocataires, 637 831 n'ont pas changé d'adresse, 53 616 ont déménagé tout en restant dans la Métropole, 11 910 se sont installées en grande couronne et 14 184 sont parties en province ou à l'étranger. En comptant tous les membres de ces familles, cela représente 84 600 personnes qui ont quitté le Grand Paris dont 39 000 personnes qui sont restées en Île-de-France.

© Apur

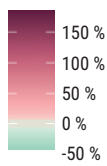
FAMILLES ALLOCATAIRES SORTANTES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2022



Personnes mobiles



Évolution 2019-2022



Champ : Population des familles avec enfant(s) couvertes par les caf d'Île-de-France et résidant la Métropole du Grand Paris au 31 décembre 2018 ou 2021.
 Note : Les données sont agrégées selon le département de destination. Pour le Val-d'Oise et l'Essonne, les communes situées dans la MGP n'ont pas été prises en compte.
 Sources des données : Caf d'Île-de-France, FR6, décembre 2018, 2019, 2021 et 2022.
 Sources du code : package R Fisheye 0.1.0 (transformation cartographique : racine des distances), Observatoire des territoires (représentation des flux).
 Cartographie : L. Guibard, Ctrad, 2023.
 © L. Guibard, Ctrad, 2023

© L. Guibard, Ctrad, 2023

3. Les mobilités résidentielles des élèves du 1^{er} et du 2nd degré entre 2019 et 2021 *

3.1. Les mobilités des élèves du 1^{er} degré entre 2019 et 2021

Une progression du taux de mobilité depuis 2019, en particulier au cours de l'année 2021

Parmi les élèves vivant dans une commune de la Métropole du Grand Paris et scolarisés en grande section de maternelle et en élémentaire, 6,0 % (29 300 sur 492 100 élèves) ont changé de commune ou d'arrondissement de résidence au cours de l'année 2021 contre 4,6 % en 2019, soit une hausse de 1,4 point¹¹ sur la période. Une large majorité, 94 % des élèves, n'ont à l'inverse pas changé de commune de résidence en 2021, contre 95,4 % en 2019. Dans le reste de l'Île-de-France, le taux de mobilité des élèves était légèrement plus élevé au cours des années 2019 et 2020 et atteint désormais un niveau comparable à celui observé

dans le Grand Paris en 2021 (6,1 %) car il a moins fortement progressé sur la période (+1,1 point).

Le taux de mobilité des élèves (changement de commune ou d'arrondissement de résidence) s'est particulièrement accru dans les Hauts-de-Seine (+1,9 point entre 2019 et 2021), bien que le taux de mobilité du département (6,1 %) reste proche en 2021 du niveau observé à l'échelle du Grand Paris (6,0 %). À Paris, le taux de mobilité augmente moins fortement sur la période (+1,3 point) mais atteint en 2021 un niveau supérieur à la moyenne du Grand Paris (6,8 %). En Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, le taux de mobilité reste inférieur à 6 % et a progressé respectivement de 1,2 point pour les deux départements.

Une large majorité, d'élèves (94 %) n'ont pas changé de commune de résidence en 2021.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Les données du 1^{er} degré sont issues des fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat en janvier et juin. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes ont été appariés par le service statistique ministériel de l'éducation nationale (Depp) au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente.

Est défini comme mobile un élève dont la commune ou l'arrondissement de résidence diffère entre deux années scolaires successives.

Les données mobilisées sont celles observées en janvier de 2019 à 2022. Elles portent sur les élèves inscrits en grande section ou en élémentaire dans les écoles publiques ou privées sous contrat sous tutelle du MENJ.

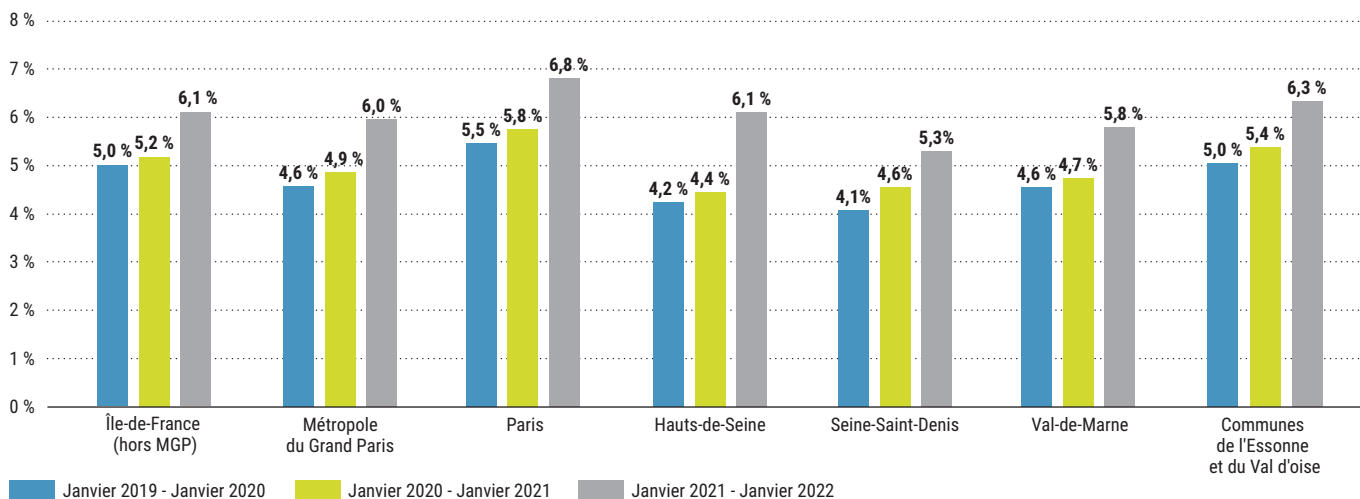
Pour des raisons techniques, les élèves scolarisés de la très petite à la moyenne section sont exclus du champ de l'étude. Les mobilités résidentielles depuis ou vers l'étranger sont également exclues, en partie faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information.

Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer légèrement certaines mobilités.

* — Une analyse s'appuyant sur les données des rectorats de l'Île-de-France et du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse.

11 — La mobilité analysée ici correspond au changement de commune ou d'arrondissement de résidence et non au changement de logement, expliquant des niveaux de mobilité plus faibles que ceux obtenus via les données des caf (sans considération du périmètre qui n'est pas non plus le même, une partie des élèves du 1^{er} degré et population des allocataires).

ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ – ÉVOLUTION DU TAUX DE MOBILITÉ PAR DÉPARTEMENT



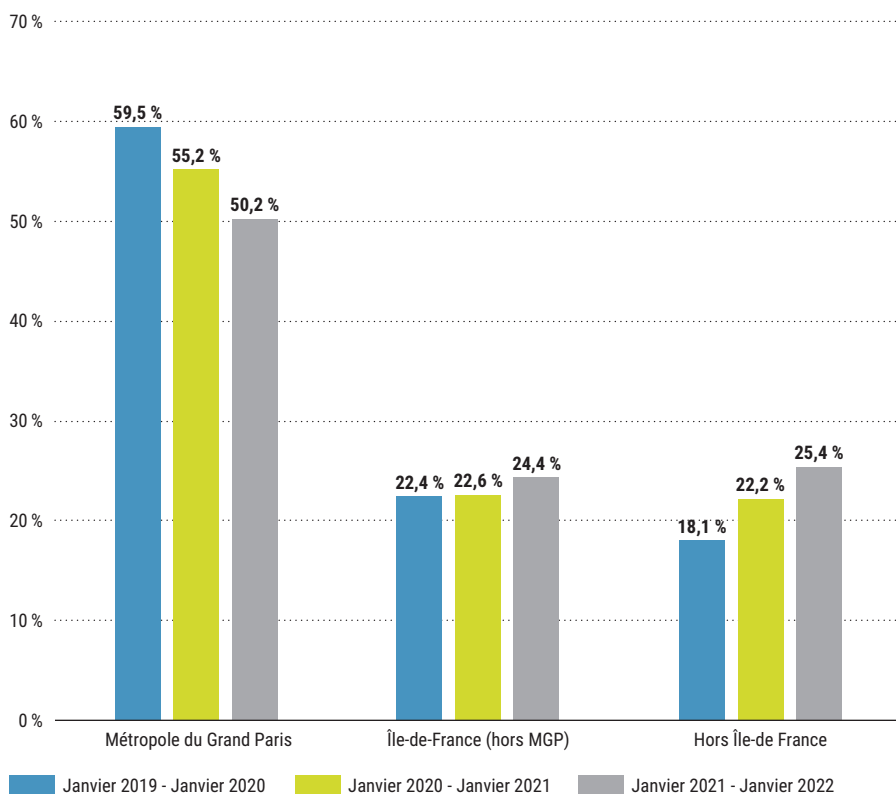
Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

Note de lecture : parmi les élèves qui résidaient en janvier 2021 à Paris et qui étaient scolarisés dans les académies de l'Île-de-France, 6,8 % ont changé de commune ou d'arrondissement de résidence au cours de l'année 2021.

© Apur

ÉLÈVES MOBILES DU 1^{ER} DEGRÉ – ÉVOLUTION DES LIEUX DE DESTINATION



Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

Note de lecture : parmi les élèves du 1^{er} degré qui ont changé de commune/arrondissement de résidence en 2021, 50 % sont restés dans la Métropole du Grand Paris contre 60 % en 2019.

© Apur

Si les mobilités de proximité restent majoritaires, la part des élèves quittant le Grand Paris lors d'un déménagement progresse entre 2019 et 2021

Parmi l'ensemble des élèves ayant changé de commune ou d'arrondissement de résidence au cours de l'année 2019, la majorité (59,5 %) se sont maintenus avec leurs familles dans une commune du Grand Paris. Près d'un quart (22,4 %) se sont installés en grande couronne et 18,1 % ont emménagé en province. Entre 2019 et 2021, les départs d'élèves vers la province ont nettement augmenté (+7,3 points) tandis que les mobilités internes ont reculé dans une proportion encore plus forte (-9,3 points). La part des élèves s'étant installés en grande couronne demeure quant à elle à peu près stable (+2 points).

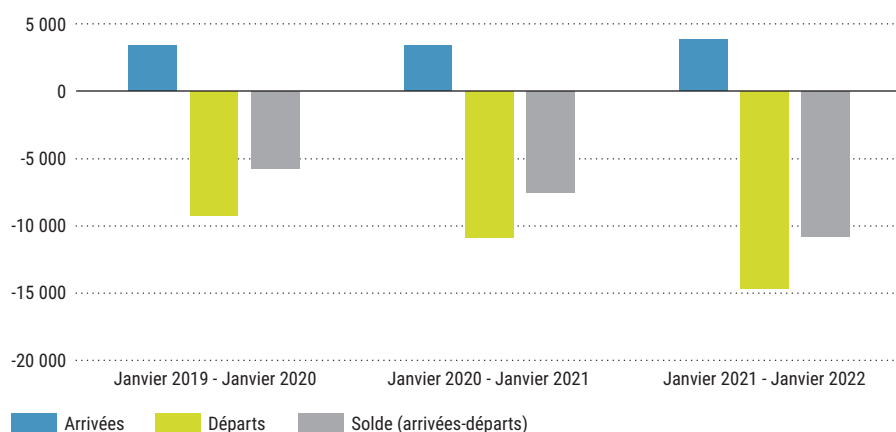
Accentuation des départs en direction de la province entre 2019 et 2021

De 2019 à 2021, parmi les élèves résidant dans la Métropole du Grand Paris et scolarisés en grande section de maternelle et en élémentaire, ceux ayant quitté le territoire du Grand Paris ont été plus nombreux que ceux qui s'y sont installés. Ce déficit migratoire (différence entre les arrivées et les départs), estimé à -5 700 élèves en 2019 s'est accentué à -7 500 élèves en 2020 et atteint -10 750 élèves en 2021, pour un total d'élèves résidents de 479 600 en janvier 2022. Cette dégradation du solde migratoire s'explique par l'augmentation du nombre de départs (+59 % entre 2019 et 2021 soit 5 400 élèves en plus). Ce sont surtout les départs hors de la région francilienne qui ont progressé (+82 %) même si les départs vers la grande couronne ont également augmenté (+40 %). Paris

et les Hauts-de-Seine sont les départements les plus concernés par cette hausse du nombre de départs (respectivement +80 % et +62 % entre 2019 et 2021), suivis des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (+57 % et +52 %). Dans les communes de l'Essonne et du Val-d'Oise, la hausse des départs est plus limitée (+32 %).

Parmi l'ensemble des élèves ayant quitté le Grand Paris au cours de l'année 2021, plus de la moitié (51 %) ont emménagé en dehors de l'Île-de-France contre 45 % en 2019. Les familles d'élèves quittant Paris étaient déjà plus nombreuses en proportion à emménager en province en 2019 mais cette part s'est légèrement accrue entre 2019 et 2021 passant de 64 % à 67 %. Dans les autres départements, la part d'élèves ayant quitté la région était et reste moins élevée même si elle a davantage progressé.

ÉLÈVES MOBILES DU 1^{er} DEGRÉ – ARRIVÉES/DÉPARTS DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS



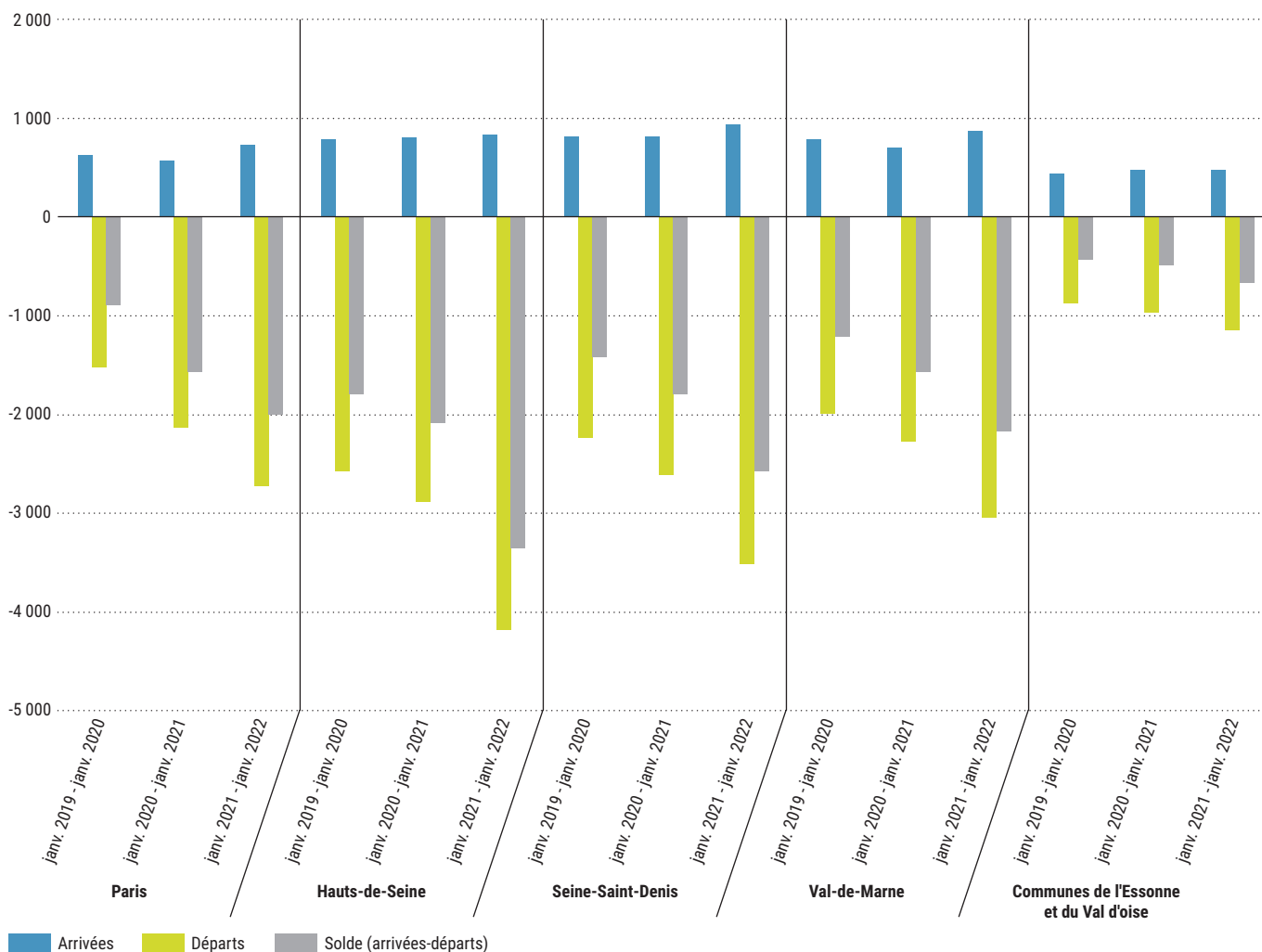
Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

Note de lecture : entre janvier 2021 et janvier 2022, 3 850 élèves se sont installés dans la Métropole alors qu'ils n'y résidaient pas un an auparavant et 14 600 ont fait le chemin inverse ce qui correspond à un solde déficitaire de 10 750 élèves.

© Apur

ÉLÈVES MOBILES DU 1^{er} DEGRÉ – ARRIVÉES/DÉPARTS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS PAR DÉPARTEMENT

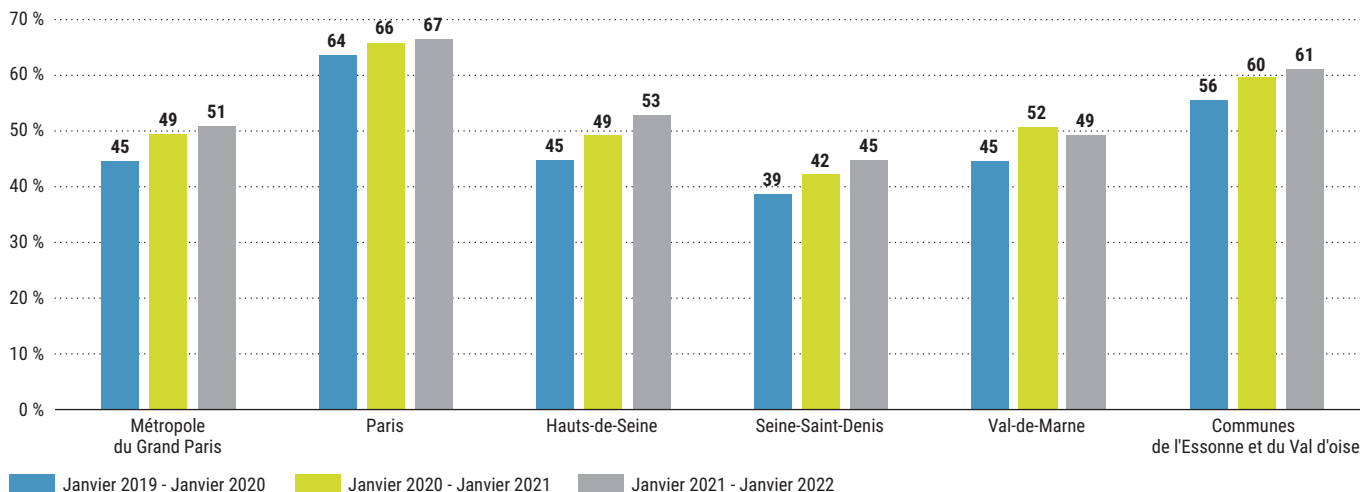


Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

© Apur

ÉLÈVES MOBILES DU 1^{er} DEGRÉ – ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES DONT LES FAMILLES SE SONT INSTALLÉES EN PROVINCE PARMIS L'ENSEMBLE DE CELLES QUI ONT QUITTÉ LE GRAND PARIS



Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

Note de lecture : en 2022, 67 % des élèves parisiens qui ont quitté le Grand se sont installés en Province (contre 64 % en 2020).

© Apur

L'Oise devient de plus en plus attractive pour les familles quittant le Grand Paris tout en restant à proximité de la région francilienne. Parmi les destinations plus lointaines, la Gironde et plus globalement la façade atlantique et le pourtour méditerranéen attirent également plus de familles.

En province, les destinations les plus attractives pour les familles sont la Gironde (près de 500 élèves en 2021), l'Oise (environ 400 élèves), la Loire-Atlantique, les Bouches-du-Rhône (entre 300 et 350 élèves), l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, le Rhône et les Alpes-Maritimes (entre 200 et 300 élèves).

En Île-de-France, c'est la Seine-et-Marne qui a accueilli le plus d'enfants provenant du Grand Paris (plus de 2000) suivi par le Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne. En tendance, les départements franciliens qui accueillent de plus en plus d'élèves venant du Grand Paris sont le Val-d'Oise et les Yvelines (respectivement +52 % et +42 % entre 2020 et 2021) et particulièrement les communes de Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Cergy, Sartrouville, Vélizy-Villacoublay et Montmorency.

Les lieux de destination privilégiés par les familles varient selon le département d'origine.

Quand les familles se maintiennent en Île-de-France, celles originaires de Paris et des Hauts-de-Seine s'installent davantage dans les Yvelines tandis que celles provenant de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont plus nombreuses à emménager en Seine-et-Marne.

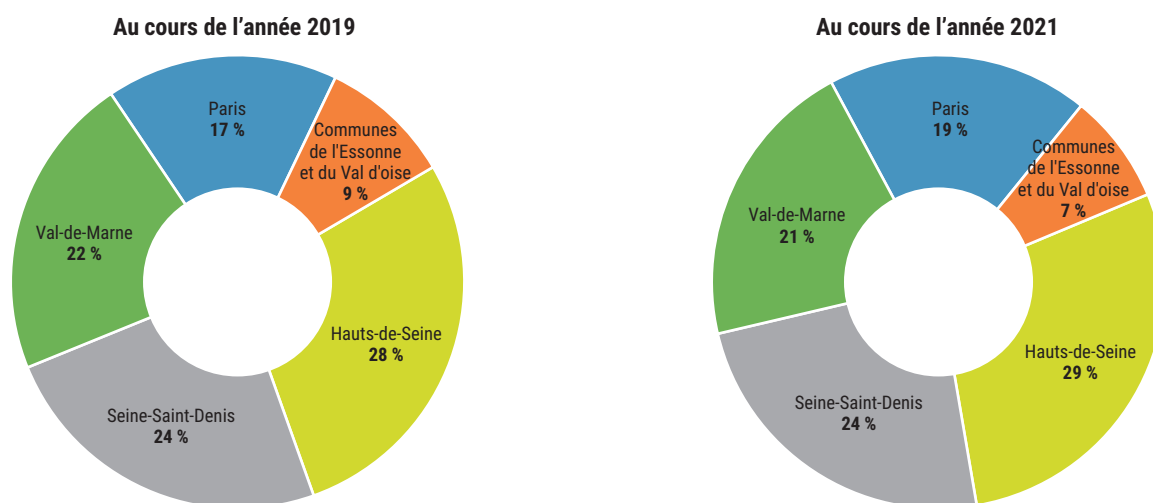
En province, la Gironde arrive en tête des départements de destination quel que soit le territoire d'origine. Néanmoins, alors que les préférences des Parisiens et des Alto-Séquanais s'orientent ensuite vers la Loire-Atlantique, les Bouches-du-Rhône, le Rhône et l'Ille-et-Vilaine, les Séquano-Dionysiens s'installent plutôt dans l'Aisne et l'Hérault. Quant aux Val-de-Marnais, ce sont les seuls pour lesquels le Loiret apparaît parmi les 10 premiers départements de destination.

Parmi les élèves qui ont quitté le Grand Paris en 2019, 28 % habitaient dans les Hauts-de-Seine, 24 % en Seine-Saint-Denis, 22 % dans le Val-de-Marne, 17 % à Paris et 9 % dans les communes de

l'Essonne et du Val-d'Oise. En 2021, la part des sortants a davantage progressé en provenance de Paris (+2 points) et des Hauts-de-Seine (+1 point). Elle s'est stabilisée en Seine-Saint-Denis et a légèrement reculé dans le Val-de-Marne et dans les communes de l'Essonne et du Val-d'Oise.

À Paris, les départs se sont accentués dans les 20^e, 18^e, 15^e, 17^e, 12^e et 19^e arrondissements (écart de plus de 100 élèves entre 2019 et 2021). Dans les Hauts-de-Seine, les communes qui ont connu le plus de départs sont principalement les communes de Courbevoie, d'Asnières-sur-Seine, Colombes, Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret, Nanterre et Issy-les-Moulineaux.

ÉLÈVES DU 1^{er} DEGRÉ AYANT QUITTÉ LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS – ÉVOLUTION DU DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE D'ORIGINE



Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

Note de lecture : parmi les élèves du 1^{er} degré ayant quitté la Métropole du Grand Paris au cours de l'année 2021, 29% habitaient les Hauts-de-Seine.

© Apur

ORIGINE ET DESTINATION DES ENFANTS AYANT QUITTÉ LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

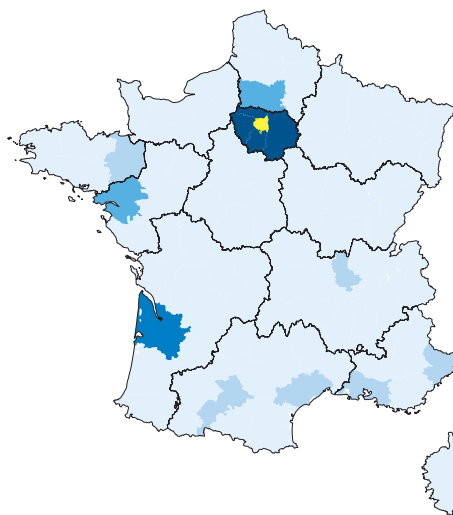
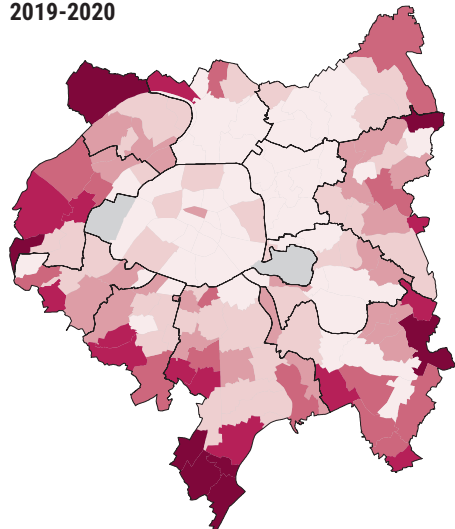


Lieu d'origine des élèves
ayant quitté la Métropole du Grand Paris



Lieu de destination
(France métropolitaine)

2019-2020



Part des élèves sortants (*),
dans le total des élèves (*)

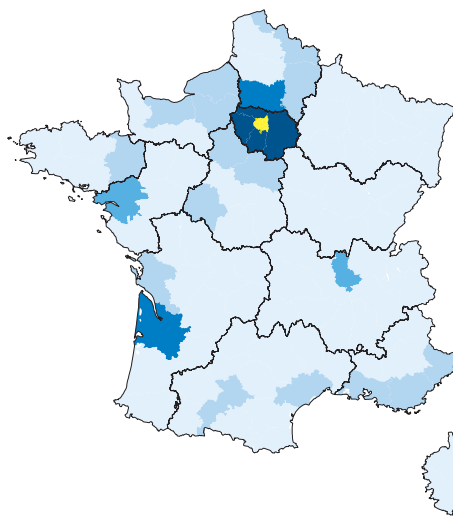
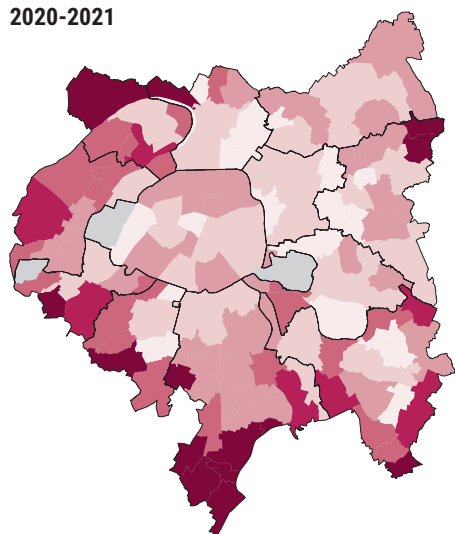
- Plus de 35%
- De 30 à 35%
- De 25 à 30%
- De 20 à 25%
- De 15 à 20%
- Moins de 15%

(*) scolarisés dans une école
publique ou privée sous contrat
du 1^{er} degré

Nombre d'élèves (*)

- Plus de 400
- De 300 à 400
- De 200 à 300
- De 100 à 200
- Moins de 100

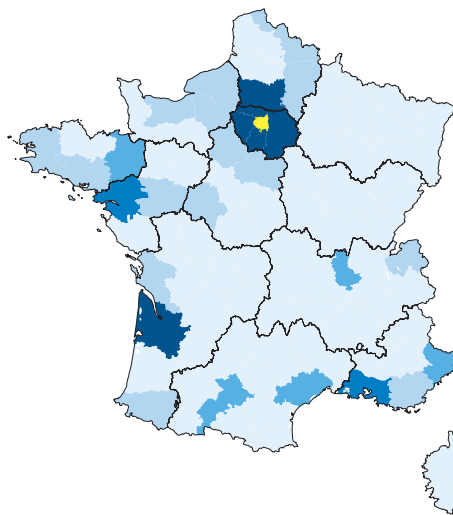
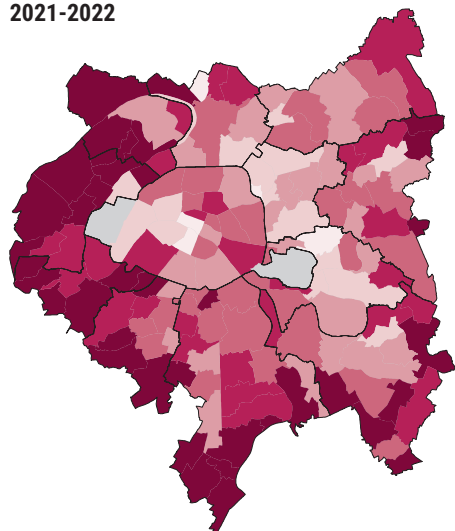
2020-2021



Source : MENJ - Depp, Rectorat de
Paris / Créteil / Versailles

apur

2021-2022



Des mouvements moins fréquents au sein de chaque département

Au-delà des échanges avec les départements de grande couronne et de province, de nombreux flux ont lieu au sein du territoire du Grand Paris, que ce soit entre communes/arrondissements d'un même département ou entre les différents départements qui la composent. En 2021, ces mouvements internes représentent 50 % de l'ensemble des flux d'élèves contre 60 % en 2019. En effet, entre 2019 et 2021, les mobilités internes à la Métropole ont crû à un rythme nettement plus faible que celui des mobilités vers la grande couronne et la province (+9 % contre +59 %). Au sein du Grand Paris, ce sont les mouvements entre communes/arrondissements d'un même département qui ont le plus reculé en proportion. Ils représentaient 75 % de l'ensemble des flux internes en 2019 et atteignent désormais 71 %. Cette diminution s'explique entre autres par la baisse des flux entre arrondissements parisiens.

En 2021, comme en 2019, les familles d'élèves qui changent de département lors d'un changement de logement déménagent pour l'essentiel de Paris vers les départements de la petite

couronne, 46 % s'installent dans les Hauts-de-Seine, près d'un quart (24 %) en Seine-Saint-Denis et 28 % dans le Val-de-Marne. Paris se distingue par un déficit de deux élèves sortants pour un élève entrant. Dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne, ce ratio est inférieur à 1 notamment grâce à l'arrivée d'élèves parisiens. Enfin, en Seine-Saint-Denis, ce ratio est à l'équilibre (1,1), les arrivées compensent les départs.

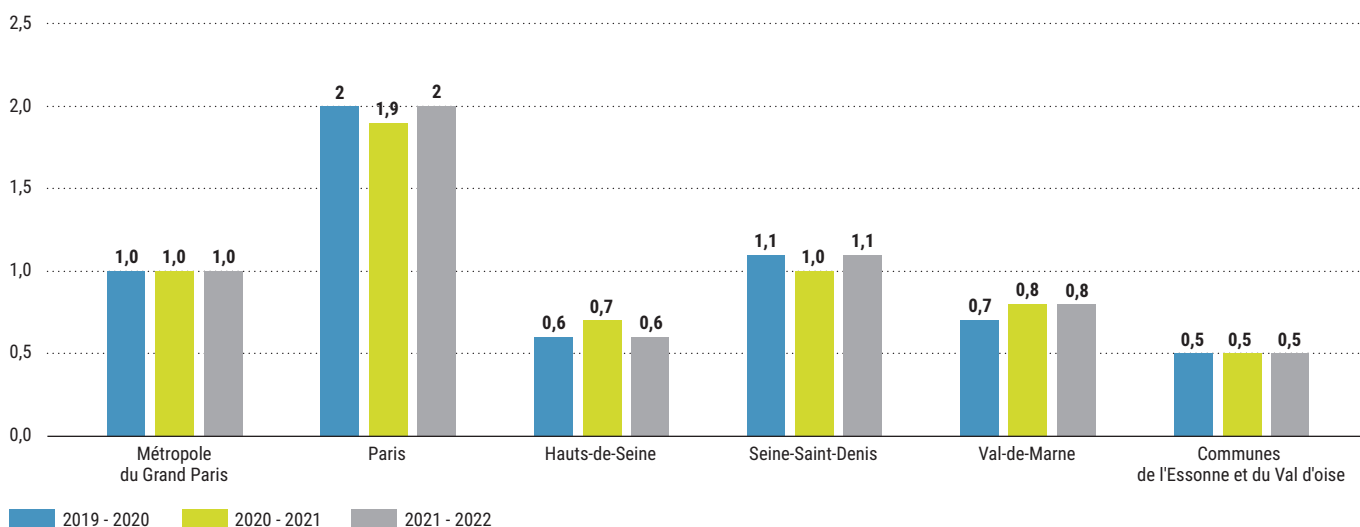
Au sein de chaque département, les mobilités entre communes/arrondissements mettent en évidence des départs des communes les plus proches de Paris vers les plus éloignées. Par exemple, dans les Hauts-de-Seine, Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Montrouge et Puteaux apparaissent comme des lieux de départs tandis que Clamart, Garches, Rueil-Malmaison, Sceaux, Vaucresson et Ville-d'Avray apparaissent en tant que lieux attractifs pour les familles. De même, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, les communes qui perdent le plus d'élèves au jeu des migrations intradépartementales sont Clichy-sous-Bois, Pantin, Charenton-le-Pont,

Saint-Maurice et Vincennes. À Paris, le 10^e et le 18^e arrondissement perdent plus d'élèves alors que le 5^e et le 16^e en attirent plus qu'ils n'en perdent.

En synthèse, en excluant les mobilités d'élèves entre communes/arrondissements d'un même département, 1,8 élève quittait le Grand Paris pour 1 élève entrant en 2019. Ce ratio s'élève à 2,3 élèves sortants pour 1 entrant en 2021. Ce ratio s'est dégradé pour tous les départements qui composent le Grand Paris.

En 2019, ce sont les flux vers les départements de grande couronne qui étaient les flux les plus déficitaires, le ratio entre le nombre d'élèves sortants et le nombre d'élèves entrants variait de 2,9 à Paris et dans le Val-de-Marne et à 3,6 dans les Hauts-de-Seine. Les flux vers la province étaient aussi en défaveur du Grand Paris mais de façon un peu moins prononcée. S'agissant des mobilités interdépartementales au sein de la Métropole, seul Paris était déficitaire. Les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne gagnaient des élèves au jeu des migrations internes, leur ratio sortants/entrants étant inférieur à 1.

ELÈVES MOBILES DU 1^{er} DEGRÉ – ÉVOLUTION DU RATIO SORTANTS/ENTRANTS ENTRE DÉPARTEMENTS DU GRAND PARIS



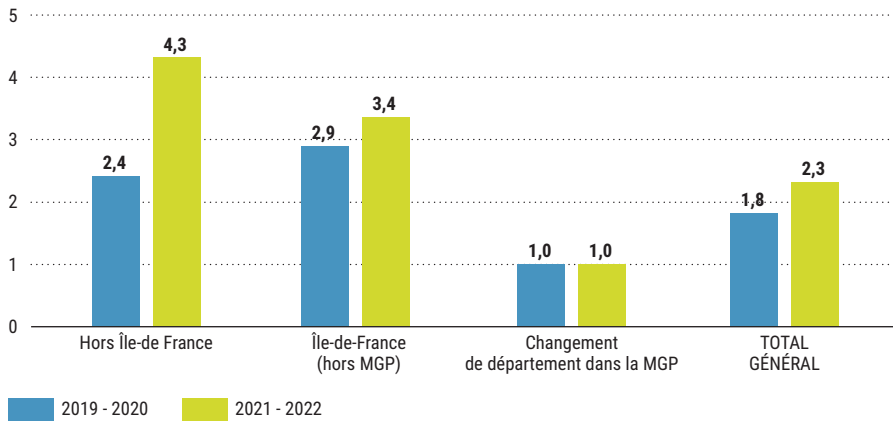
Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

Note de lecture : au cours de l'année 2021, 2 élèves ont quitté Paris pour emménager dans un autre département de la Métropole du Grand Paris quand 1 a fait le chemin inverse.

© Apur

ÉLÈVES MOBILES DU 1^{er} DEGRÉ – ÉVOLUTION DU RATIO SORTANTS/ENTRANTS À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

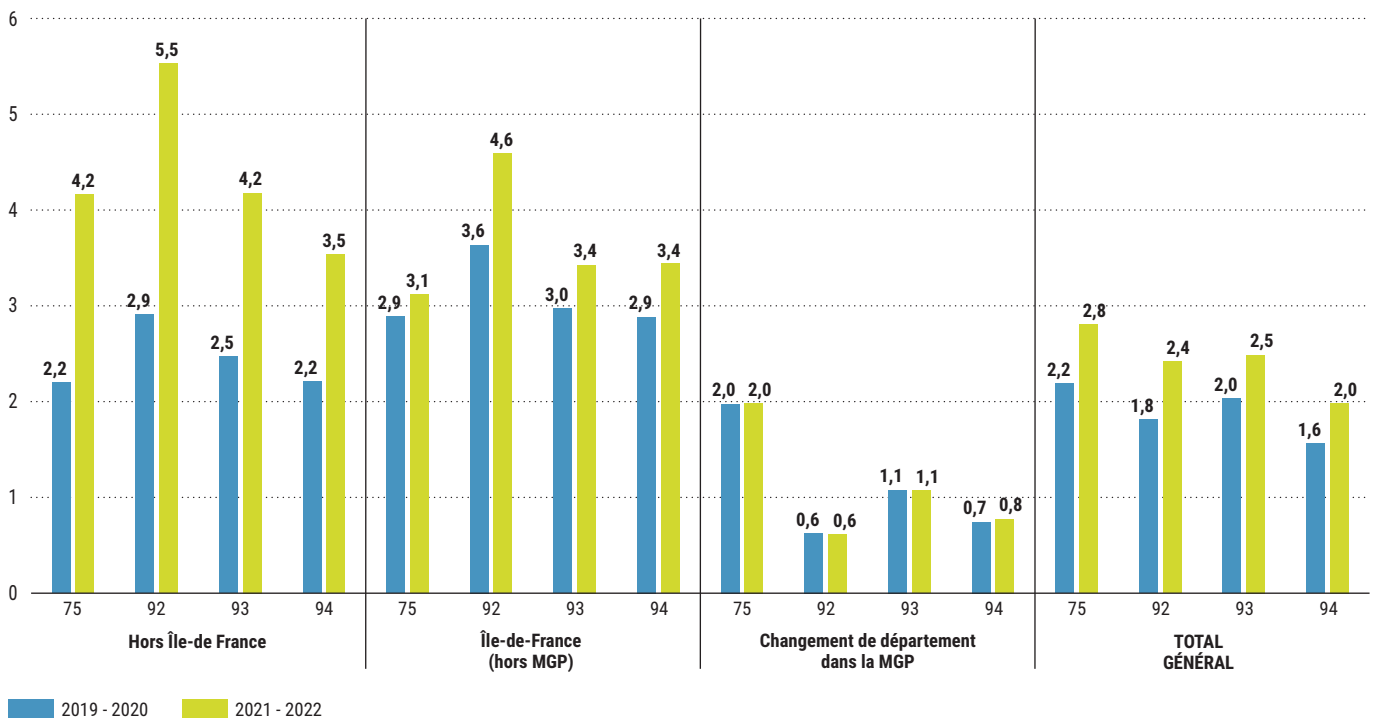


Source : MENJ - Depp.
 Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.
Note de lecture : le ratio entre le nombre d'élèves sortants et le nombre d'élèves entrants s'est dégradé avec la province, il était de 2,4 en 2019 et atteint 4,3 en 2021.
 © Apur

Entre 2019 et 2021, les flux vers la province se sont intensifiés en défaveur de tous les départements du Grand Paris. Les Hauts-de-Seine sont le département le plus concerné suivi par Paris. S'agissant des flux vers le reste de l'Île-de-France, là encore les mobilités se sont accrues entraînant une hausse du ratio du nombre d'élèves sortants par rapport au nombre d'élèves entrants mais dans des proportions moindres, et ce sont surtout des Alloséquanais qui ont davantage déménagé dans les départements de la grande couronne, en particulier dans les Yvelines.

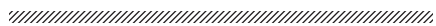
Quant aux mobilités entre départements de la Métropole, les ratios sont restés stables. En 2021, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne voient toujours plus d'élèves emménager dans leurs départements que d'élèves déménageant dans les autres départements du Grand Paris. C'est d'ailleurs grâce à l'arrivée d'élèves parisiens que les Hauts-de-Seine bénéficient au global d'un ratio sortants/entrants moins déficitaire que Paris.

ÉLÈVES MOBILES DU 1^{er} DEGRÉ – ÉVOLUTION DU RATIO SORTANTS/ENTRANTS À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE ET PAR DÉPARTEMENT

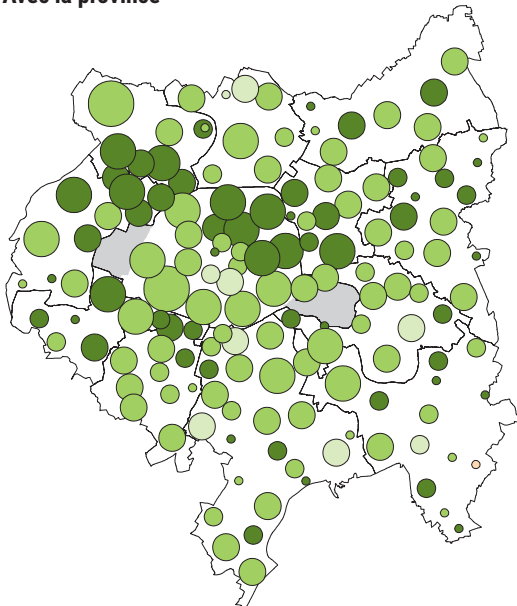


Source : MENJ - Depp.
 Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.
Note de lecture : le ratio entre le nombre d'élèves sortants et le nombre d'élèves entrants s'est dégradé dans les Hauts-de-Seine avec la province, il était de 2,9 en 2019 et atteint 5,5 en 2021.
 © Apur

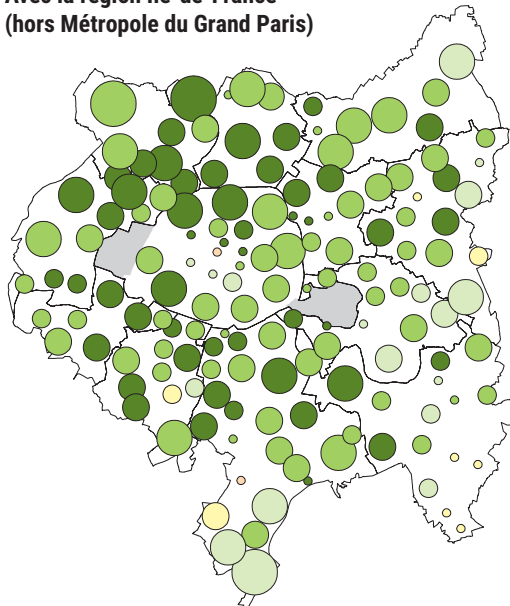
RATIO ENTRE LE NOMBRE D'ÉLÈVES ENTRANTS ET SORTANTS SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE OU PRIVÉE SOUS CONTRAT DU 1^{ER} DEGRÉ



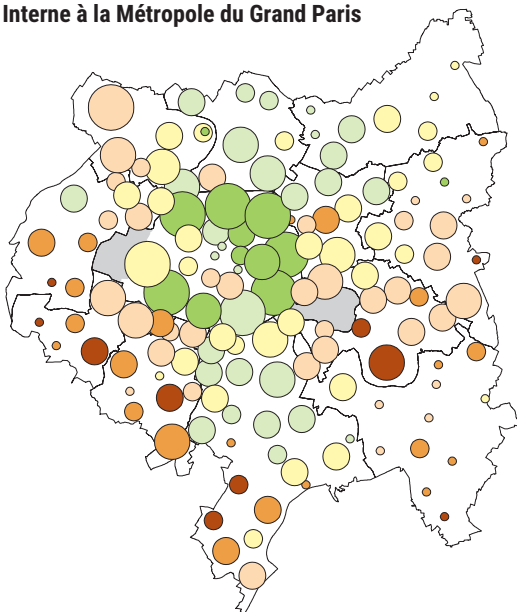
Avec la province



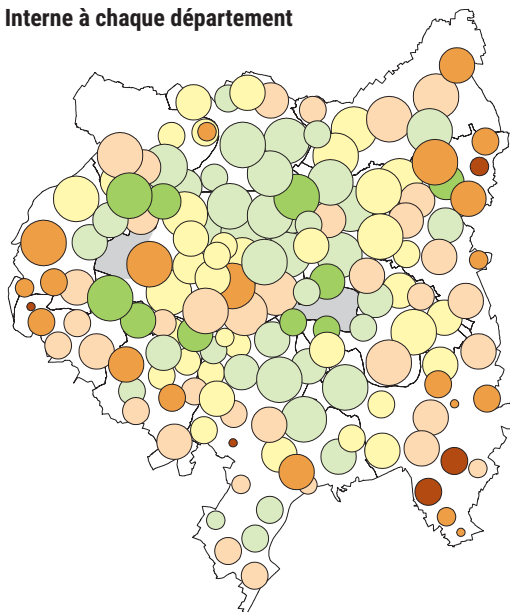
Avec la région Île-de-France (hors Métropole du Grand Paris)



Interne à la Métropole du Grand Paris



Interne à chaque département



- Gain**
- Plus de 4 entrants pour 1 sortant
 - De 2 à 4 entrants pour 1 sortant
 - De 1,2 à 2 entrants pour 1 sortant

- Équilibre**
- Autant d'entrants que de sortants

- Perte**
- Plus de 4 sortants pour 1 entrant
 - De 2 à 4 sortants pour 1 entrant
 - De 1,2 à 2 sortants pour 1 entrant

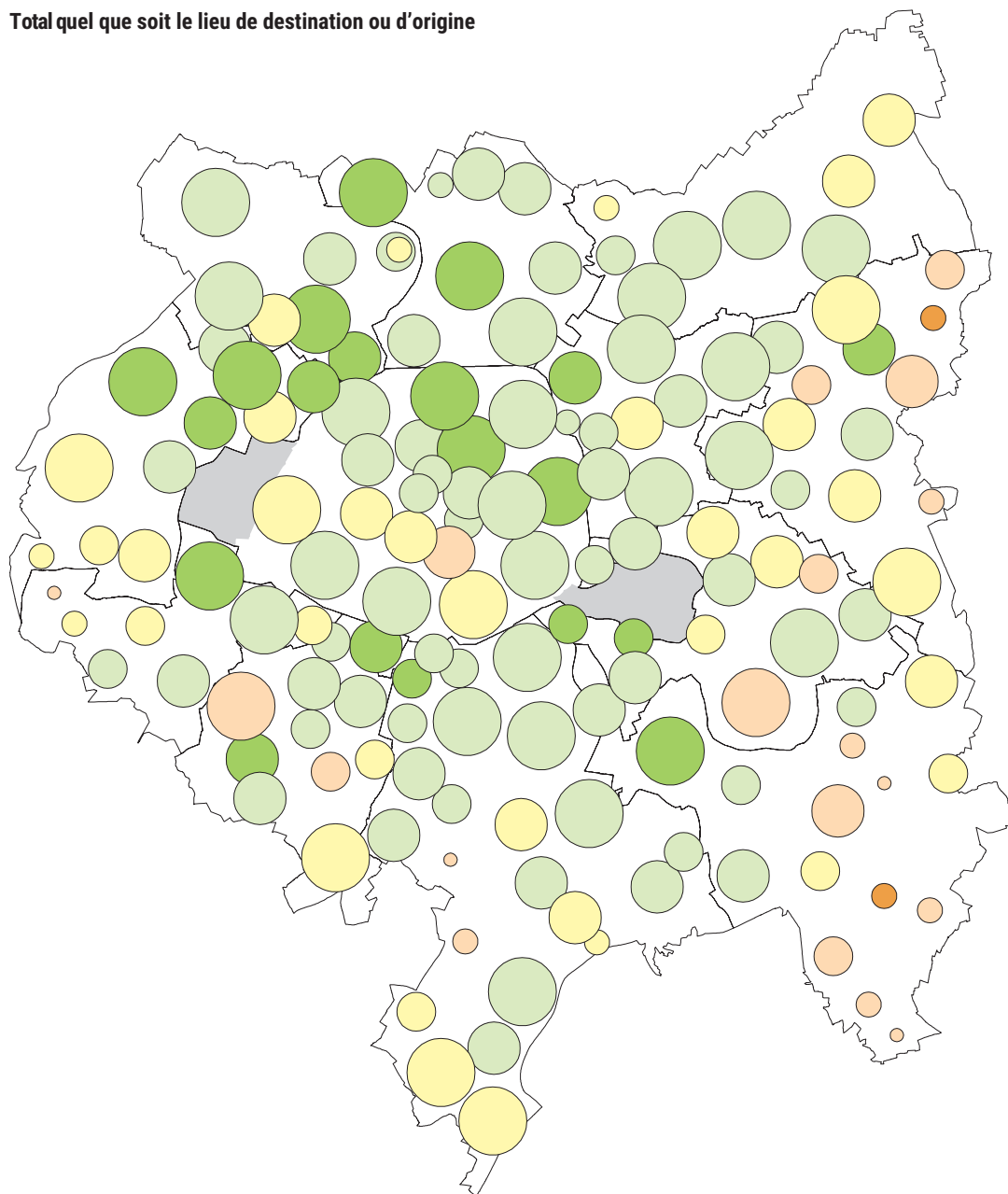
Nombre de mouvements (entrants + sortants)

- Plus de 500
- De 251 à 500
- De 101 à 250
- De 51 à 100
- De 10 à 50

Les communes pour lesquelles les mouvements sont inférieurs à 10 ne sont pas renseignées.

Source : MENJ - Depp, Rectorat de Paris / Créteil / Versailles.

Total quel que soit le lieu de destination ou d'origine



Gain

- Plus de 4 entrants pour 1 sortant
- De 2 à 4 entrants pour 1 sortant
- De 1,2 à 2 entrants pour 1 sortant

Équilibre

- Autant d'entrants que de sortants

Perte

- Plus de 4 sortants pour 1 entrant
- De 2 à 4 sortants pour 1 entrant
- De 1,2 à 2 sortants pour 1 entrant

Nombre total de mouvements (entrants + sortants)

- Plus de 1 000
- De 501 à 1 000
- De 251 à 500
- De 101 à 250
- De 10 à 100

Les communes pour lesquelles les mouvements sont inférieurs à 10 ne sont pas renseignées.

Source : MENJ - Depp, Rectorat de Paris / Créteil / Versailles.

apur

Le profil des élèves mobiles

En termes de profil, les élèves les plus jeunes scolarisés en maternelle sont surreprésentés parmi ceux qui ont quitté le Grand Paris, ils représentent 38 % des départs contre 33 % des élèves n'ayant pas changé de commune de résidence, soit un écart de 5 points. Cet écart est stable entre 2019 et 2021, quel que soit le département d'origine des élèves.

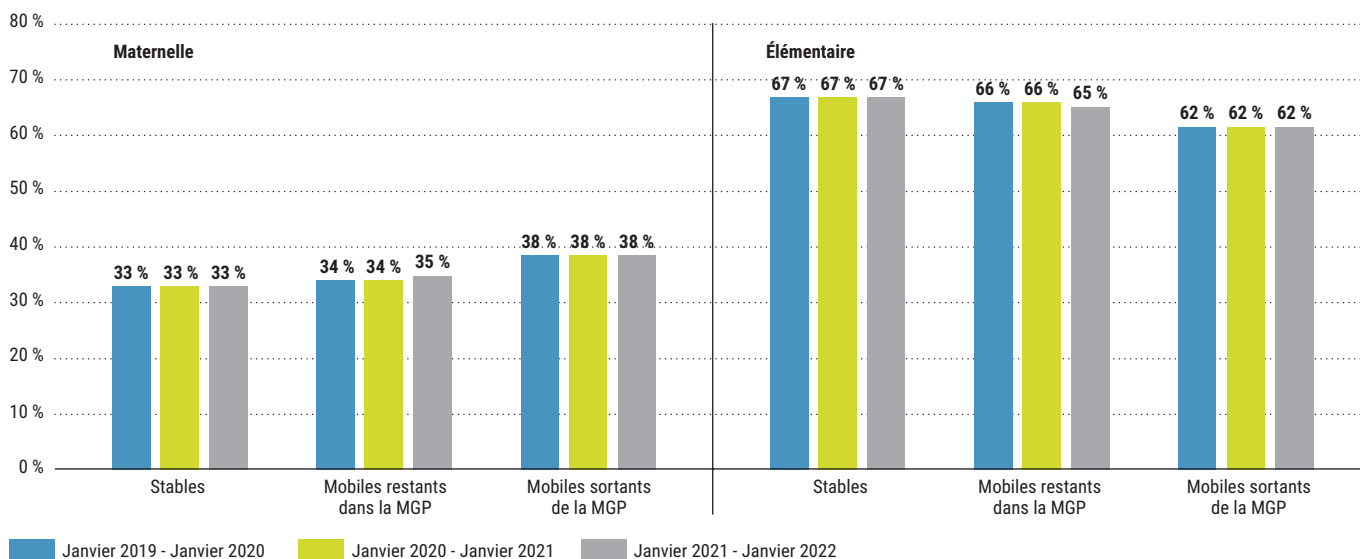
Les élèves scolarisés dans le secteur public sont très légèrement surreprésentés parmi ceux qui quittent le Grand Paris lors d'un déménagement tandis que les élèves scolarisés dans le privé sont en proportion plus nombreux parmi ceux qui changent de commune de résidence tout en restant dans le Grand Paris. Pour 10 % des élèves qui quittent le Grand Paris pour la province, le déménagement s'accompagne d'un changement de secteur de scolarisation (passage du public vers le privé par exemple).

Impacts des migrations à l'échelle des départements

La comparaison du nombre d'élèves scolarisés dans les académies de l'Île-de-France et domiciliés dans le Grand Paris entre les trois années civiles de janvier 2019 à janvier 2022 montre une diminution de 7 400 élèves au cours de l'année 2019, de près de 9 000 en 2020 et de 12 500 en 2021. Cela représente 2,6 % des 479 600 élèves résidant dans le Grand Paris en janvier 2022 et scolarisés dans le 1^{er} degré. Cette accélération de la baisse du nombre d'élèves du 1^{er} degré domiciliés dans la Métropole, amorcée en 2020 s'est intensifiée au cours de l'année 2021. Paris et les Hauts-de-Seine sont les départements les plus touchés même si tous les départements sont concernés.

En termes de répartition par secteur de scolarisation, la part des élèves scolarisés dans le secteur privé a légèrement progressé passant de 6,3 % à 7 % (soit une hausse de +0,7 point), une progression un peu plus marquée à Paris (+1,1 point) et dans les Hauts-de-Seine (+1 point).

ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ - NIVEAU DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES SELON LEUR MOBILITÉ



Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France de la grande section au CM2 dans les écoles publiques ou privées sous contrat en janvier N ou janvier N-1.

Note de lecture : parmi les élèves du 1^{er} degré, qui ont quitté la Métropole du Grand Paris au cours de l'année 2021, 62 % étaient scolarisés en niveau élémentaire.

© Apur

Dans le Grand Paris, les familles favorisées sont nettement plus mobiles que les familles modestes avec des écarts qui se sont renforcés à la suite de la crise sanitaire

La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) est une variable mobilisable dans les bases de données des élèves. L'indice de position sociale défini par la Depp se présente donc comme une variable dérivée de la PCS.

La Depp a adapté la nomenclature « officielle » de l'Insee aux spécificités du domaine de l'éducation et elle utilise régulièrement, pour des raisons pratiques, un regroupement des PCS en quatre catégories :

- très favorisée : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ;
- favorisée : professions intermédiaires ;
- moyenne : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ;
- défavorisée : ouvriers, inactifs.

L'origine sociale n'est pas renseignée de façon exhaustive dans les bases de données de scolarité des rectorats du 1^{er} degré. La mobilité résidentielle n'a pu être caractérisée selon l'origine sociale que pour les élèves de CM2. Leurs origines sociales sont déduites à partir des bases de données de scolarité du 2nd degré, une fois ces élèves passés en 6^e.

Selon cette classification, dans la Métropole du Grand Paris, les élèves issus des classes sociales très favorisées sont les plus mobiles. En 2021, 9,3 % ont changé de commune ou d'arrondissement, suivis de ceux issus des classes moyennes et favorisées (8,8 %) contre 6,8 % pour les élèves des classes sociales défavorisées. La crise sanitaire du Covid-19 a conduit les familles à être plus mobiles, notamment celles issues des classes sociales très favorisées et, dans une moindre mesure, celles des classes sociales favorisées : deux ans avant, leur taux de mobilité était respectivement inférieur de 0,9 et 0,3 point (contre +0,1 point pour les classes moyennes et 0 point pour les classes défavorisées).

La crise a eu des impacts différents selon les départements d'origine. À Paris, les départs des catégories sociales très favorisées et favorisées sont plus importants en 2021 qu'en 2019, alors que les catégories moyennes à défavorisées sont moins mobiles qu'avant la crise sanitaire. Dans les Hauts-de-Seine, toutes les catégories sociales sont impactées par une hausse de la mobilité

même si les hausses les plus marquées concernent les familles très défavorisées (+1 point) et très favorisées (+0,9 point). En Seine-Saint-Denis, ce sont essentiellement les familles très favorisées qui ont changé de commune de résidence (+1,9 point).

Les départs en dehors de l'Île-de-France de familles d'élèves résidant dans le Grand Paris ont augmenté pour toutes les catégories sociales même si la hausse des mobilités vers la province a été plus marquée pour les familles très favorisées et favorisées. Inversement, les mobilités internes au Grand Paris ont reculé et la grande couronne a attiré en 2021, plus de familles issues des classes défavorisées et moyennes qu'avant la crise.

À Paris, en 2019, lorsque les élèves de familles très favorisées déménageaient, 89 % demeuraient au sein de la Métropole, 8 % s'installaient en province et 3 % allaient en grande couronne. En 2021, la part d'élèves issus de familles très favorisées ayant quitté leur logement pour la province atteint 15 %, soit une hausse de 7 points.

3.2. Les mobilités des élèves du 2nd degré entre les rentrées 2019-2020 et 2021-2022

L'analyse des migrations résidentielles des élèves scolarisés dans le 2nd degré a été dissociée de celle des élèves du 1^{er} degré car les pratiques des familles diffèrent selon l'âge des enfants et les données relatives à l'origine sociale des enfants ne sont exhaustives que pour le 2nd degré.

Des mobilités moins prononcées que dans le 1^{er} degré mais qui augmentent au même rythme

À la rentrée 2021, 5,5 % des élèves résidant dans le Grand Paris et scolarisés en collège ou en seconde ont connu une mobilité résidentielle par rapport à la rentrée 2020. La mobilité résidentielle est légèrement inférieure à celle observée dans le 1^{er} degré (6 %) mais elle a progressé au même rythme (1,5 point contre 1,4 point). Pour rappel, un élève est défini comme ayant connu une mobilité résidentielle lors d'une année scolaire donnée dès lors que sa commune ou son arrondissement de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée diffère de

celle déclarée pour l'année scolaire précédente.

En 2021, le taux de mobilité varie de 5,3 % dans les Hauts-de-Seine à 5,7 % dans le Val-de-Marne. En tendance, il a progressé de 1,6 point dans tous les départements de la Métropole hormis en Seine-Saint-Denis où la hausse de la mobilité résidentielle est légèrement plus faible (+1,3 point).

En 2019, les élèves issus des milieux socialement favorisés ou intermédiaires étaient légèrement plus mobiles que les élèves d'origine sociale très favorisée ou défavorisée. Entre 2019 et 2021, la hausse de la mobilité a concerné tous les milieux sociaux. Celle-ci varie de +1,2 point pour les familles d'élèves dites « favorisées » à +1,6 point pour les classes moyennes. Les progressions les plus fortes concernent les élèves parisiens de milieu favorisé ou moyen ainsi que les élèves issus de la classe moyenne dans le Val-de-Marne.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Les données sont issues des constats de rentrée du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimés ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune ou l'arrondissement de résidence diffère entre deux rentrées scolaires successives. Les données portent sur les années scolaires de 2019-2020 à 2021-2022.

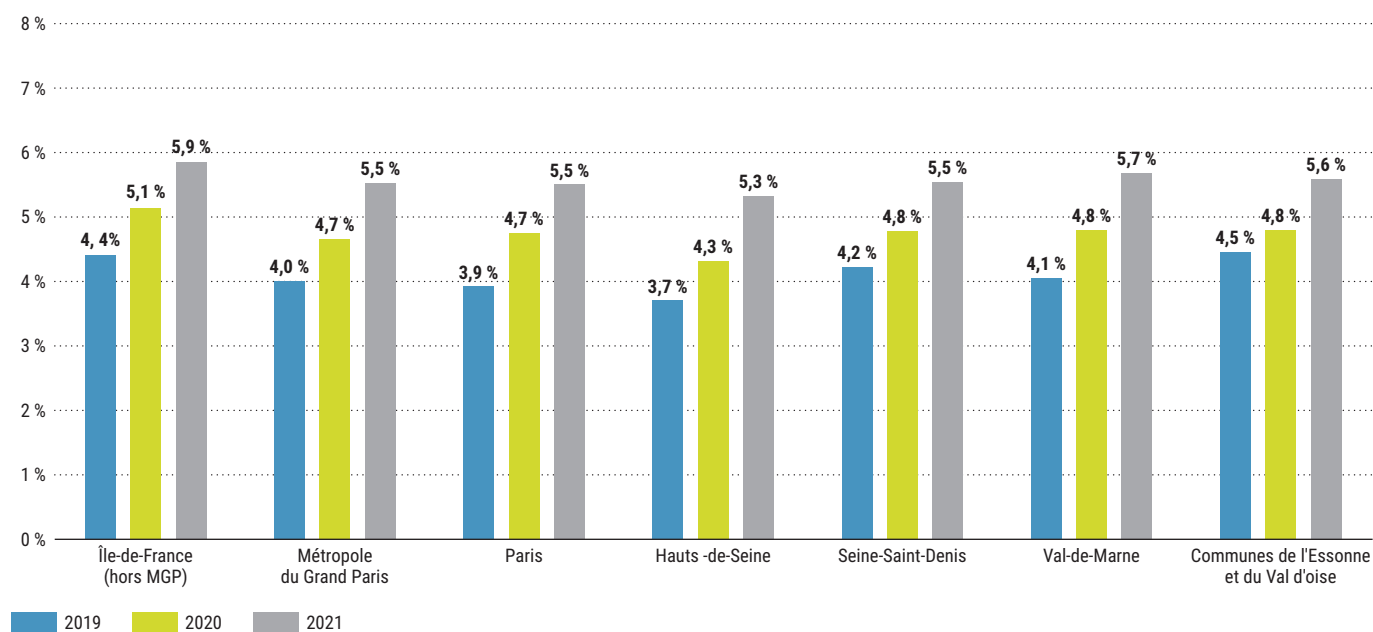
Champ : élèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, secteurs public et privé sous contrat dans des établissements sous tutelle du MENJ.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certaines mobilités résidentielles.

À noter, l'écart de méthodologie avec les données portant sur le 1^{er} degré. En effet, ces dernières sont analysées de janvier à janvier tandis que les données sur le 2nd degré le sont de septembre à septembre.

Entre 2019 et 2021, la hausse de la mobilité des élèves du 2nd degré a concerné tous les milieux sociaux.

ÉLÈVES DU 2nd DEGRÉ - ÉVOLUTION DU TAUX DE MOBILITÉ PAR DÉPARTEMENT



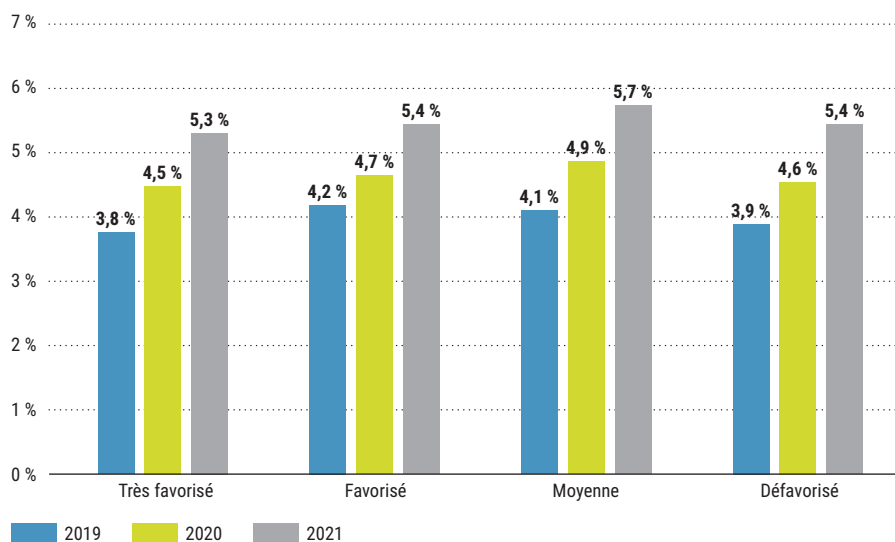
Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2021, 5,5% des enfants ont changé de commune de résidence en Seine-Saint-Denis contre 4,2% au cours de l'année scolaire 2019.

© Apur

ÉLÈVES DU 2nd DEGRÉ - ÉVOLUTION DU TAUX DE MOBILITÉ DES ÉLÈVES RÉSIDANT DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS SELON L'ORIGINE SOCIALE



Source : MENJ – Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

Note de lecture : parmi les élèves issus de familles de classe moyenne, 5,7% ont changé de commune ou d'arrondissement de résidence au cours de l'année scolaire 2021 contre 4,1% en 2019.

© Apur

ÉLÈVES DU 2nd DEGRÉ - ÉVOLUTION DU TAUX DE MOBILITÉ DES ÉLÈVES RÉSIDANT DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS PAR DÉPARTEMENT, SELON L'ORIGINE SOCIALE



Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

Note de lecture : parmi les élèves issus de milieu très favorisé habitant dans le Val-de-Marne, 5,3% ont changé de commune de résidence au cours de l'année scolaire 2021 contre 3,6% en 2019.

© Apur



Piétons - rue de la Paix, Nanterre (92)



Groupe de collégiens à proximité de l'établissement scolaire privé Saint-Germain-de-Charonne - Paris (20^e)

Dans le second degré, ce sont les mobilités de proximité qui ont le plus augmenté en proportion entre 2019 et 2021

Parmi l'ensemble des élèves ayant changé de commune ou d'arrondissement de résidence au cours de l'année 2019, la majorité (55 %) sont restés dans le Grand Paris, plus d'un sur cinq (21 %) se sont installés en grande couronne et près d'un quart (23 %) ont emménagé en province. Entre 2019 et 2021, les départs vers la grande couronne ont reculé (-2 points) alors qu'ils ont légèrement augmenté (+1 point) vers la province. Quant aux mobilités internes, leur poids a augmenté passant de 55 % en 2019 à 57 % en 2021 (+2 points). Parmi ces mobilités internes, ce sont les mouvements intradépartementaux qui se sont le plus accrus (+53 % entre 2019 et 2021 contre +24 % pour les flux interdépartementaux), témoignant de comportements différents de ceux des élèves plus jeunes (1^{er} degré).

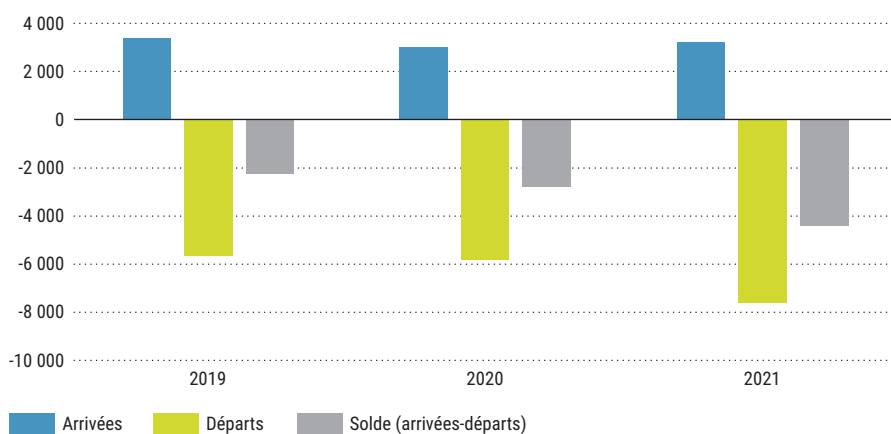
De 2019 à 2021, parmi les élèves domiciliés dans la Métropole du Grand Paris et scolarisés en collège ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat dans les académies de l'Île-de-France, les élèves quittant le territoire du Grand Paris ont été plus nombreux que ceux qui s'y sont installés. Ce déficit migratoire (différence entre les arrivées et les départs), estimé à -2 300 élèves en 2019 et

à -2 800 en 2020 s'est accentué en 2021 pour atteindre -4 400 élèves. Dans le 2nd degré, la dégradation du solde migratoire est globalement moins forte que dans le 1^{er} degré mais elle s'explique aussi par une forte augmentation du nombre de départs (+35 % entre 2019 et 2021 soit 1 960 élèves en moins). Ce sont surtout les départs hors de la région francilienne qui ont augmenté (+43 %) même si les départs vers la grande couronne ont également augmenté (+25 %).

Paris et les Hauts-de-Seine sont les départements les plus concernés par la hausse de l'ensemble des départs (respectivement +43 % et +44 % entre 2019 et 2021), viennent ensuite le Val-de-Marne et les communes de l'Essonne et du Val-d'Oise (entre +30 % et +40 %). En Seine-Saint-Denis, la hausse des départs en dehors du Grand Paris est beaucoup plus contenue (+26 %).

S'agissant des arrivées d'élèves dans le Grand Paris, leur nombre a baissé de 6 % entre 2019 et 2021 et c'est la Seine-Saint-Denis qui est la plus concernée (-11 %) suivi du Val-de-Marne (-8 %). À Paris et dans les Hauts-de-Seine, la diminution du nombre d'arrivées est comparable à celle observée à l'échelle du Grand Paris (-6 %). Ce recul s'explique par la forte baisse des arrivées de province (-16 %), celles du reste de l'Île-de-France ayant progressé de +11 %.

ÉLÈVES DU 2nd DEGRÉ - ARRIVÉES-DÉPARTS D'ÉLÈVES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

Note de lecture : au cours de l'année 2021, 3 200 élèves se sont installés dans la Métropole alors qu'ils n'y résidaient pas un an auparavant et 7 630 ont fait le chemin inverse, ce qui correspond à un solde déficitaire de 4 430 élèves.

© Apur

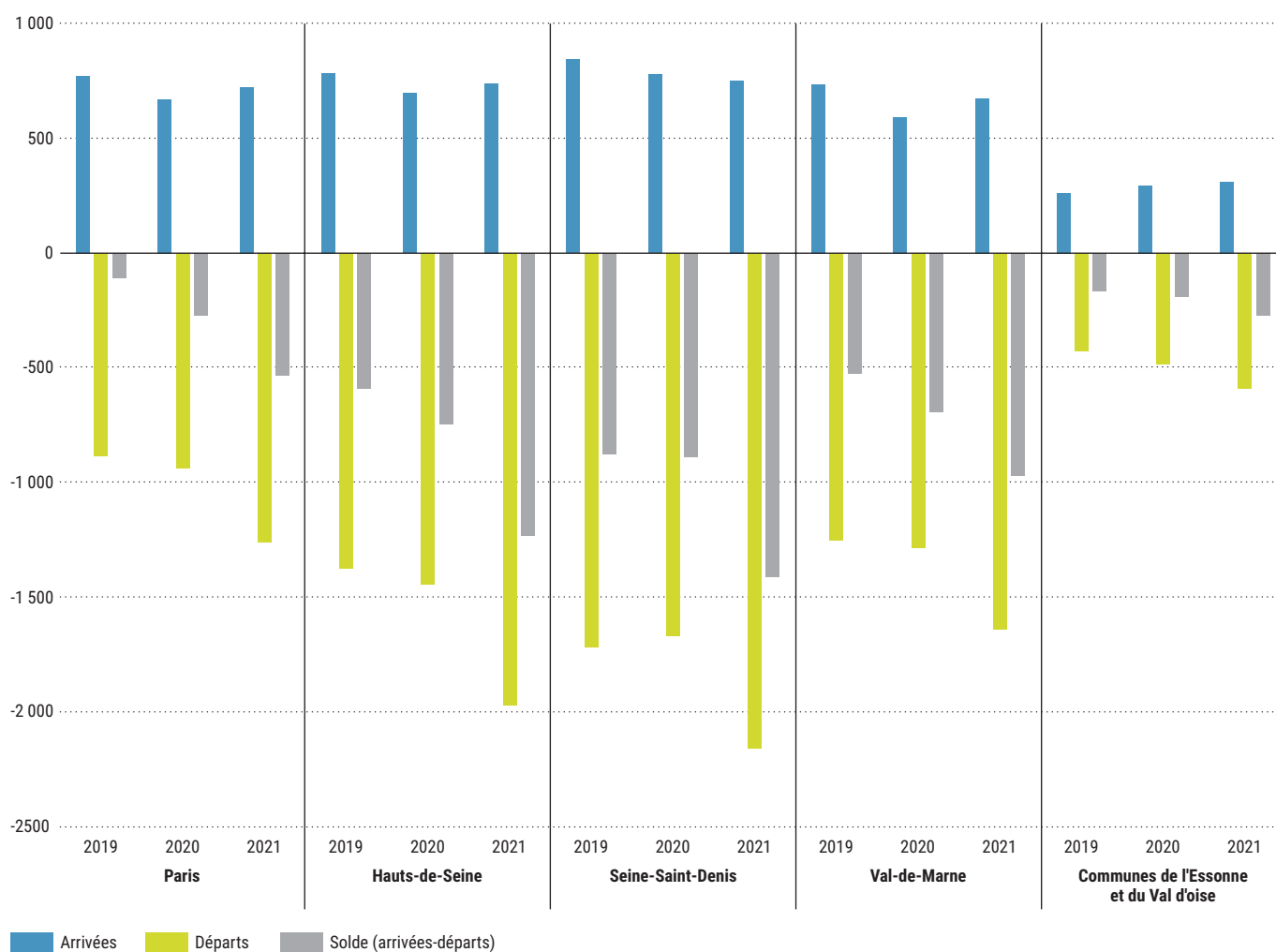
Les familles ayant des enfants scolarisés dans le 2nd degré qui quittent le Grand Paris pour la grande couronne en 2021 s'installent plus qu'auparavant en Seine-et-Marne et dans les Yvelines tandis que celles qui emménagent en province plébiscitent de plus en plus l'Oise, les Bouches-du-Rhône, le Loiret, la Seine-Maritime et le Var. La Gironde, la Loire-Atlantique, l'Hérault et les Alpes-Maritimes restent par ailleurs des destinations recherchées.

Parmi les élèves qui ont quitté le Grand Paris depuis 2019, la part de ceux issus d'un milieu très favorisé a fortement augmenté tandis que celle d'élèves vivant au sein d'une famille de classe moyenne a reculé. Quant aux élèves

d'origine sociale défavorisée, leur poids a augmenté parmi ceux qui se sont installés en grande couronne et qui sont restés au sein de la Métropole.

En tenant compte des arrivées, les ratios sortants/entrants avec la province sont déficitaires pour toutes les catégories sociales mais ils se sont plus fortement dégradés entre 2019 et 2021 pour les élèves issus d'un milieu très favorisé (passage de 1,3 à 3,2) et tous les départements de la Métropole sont concernés. S'agissant des échanges avec la grande couronne, les ratios sortants/entrants sont aussi défavorables mais pour les élèves vivant dans des familles de classe moyenne ou favorisée, ces derniers se sont légèrement améliorés.

ÉLÈVES DU 2nd DEGRÉ - ARRIVÉES-DÉPARTS D'ÉLÈVES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS PAR DÉPARTEMENT

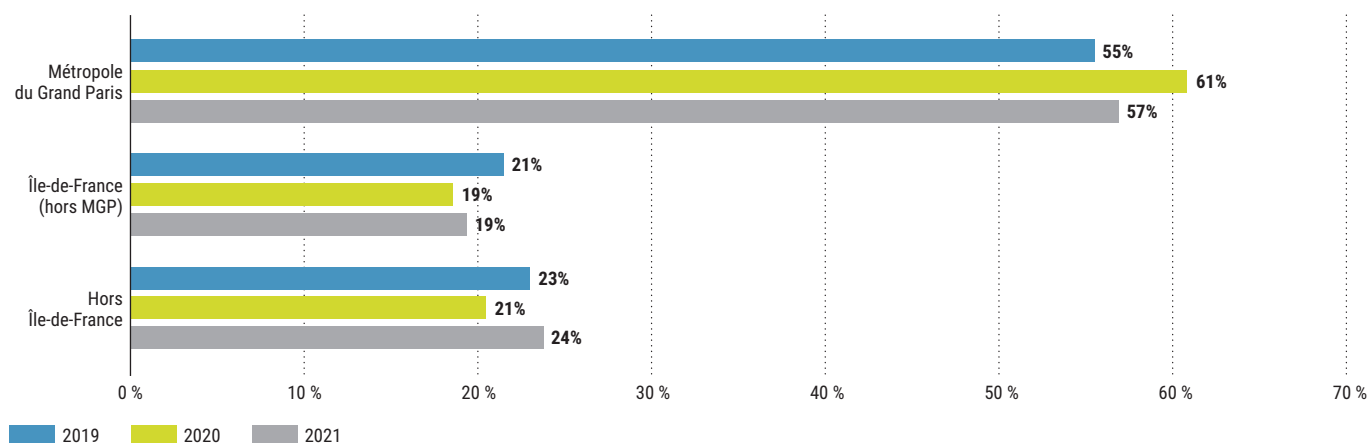


Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Ile-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

© Apur

ÉLÈVES MOBILES DU 2ND DEGRÉ - ÉVOLUTION DES LIEUX DE DESTINATION



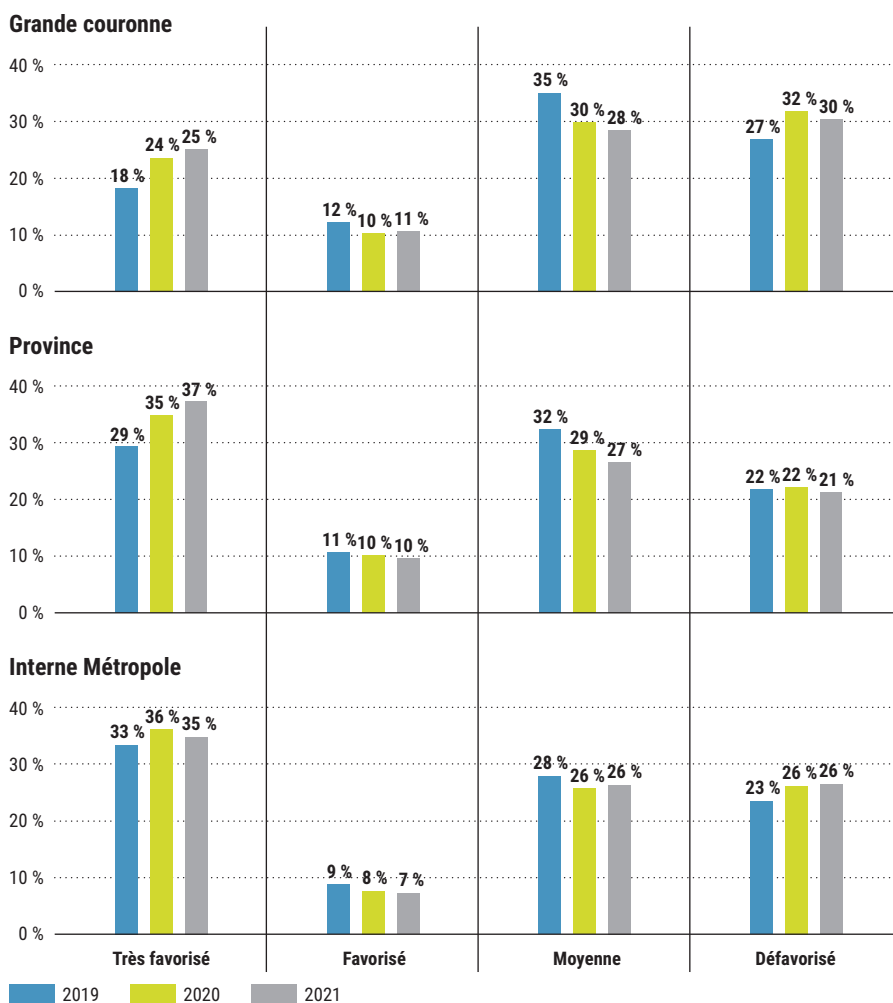
Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

Note de lecture : parmi les élèves qui ont changé de commune ou d'arrondissement de résidence, la part de ceux qui sont restés dans le Grand Paris a augmenté passant de 55% en 2019 à 57% en 2021.

© Apur

ÉLÈVES MOBILES DU 2ND DEGRÉ - ÉVOLUTION DES LIEUX DE DESTINATION SELON L'ORIGINE SOCIALE



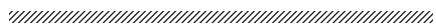
Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

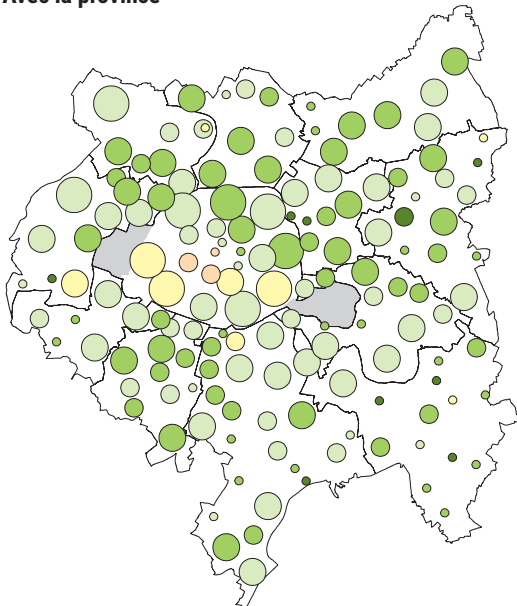
Note de lecture : parmi les élèves dont les familles ont quitté le Grand Paris pour la grande couronne au cours de l'année 2021, 25% sont issus d'un milieu très favorisé.

© Apur

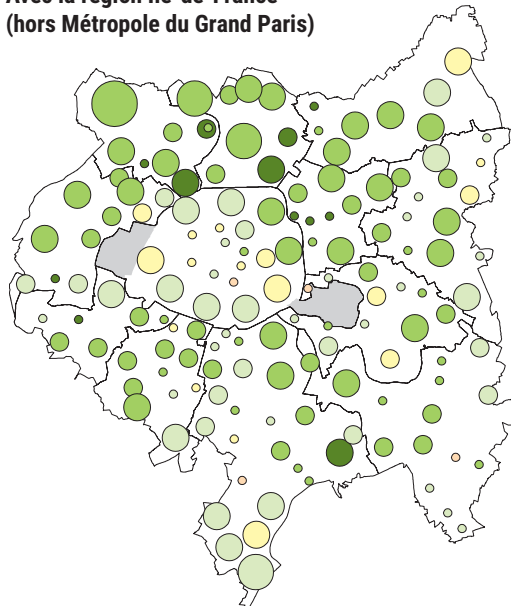
RATIO ENTRE LE NOMBRE D'ÉLÈVES ENTRANTS ET SORTANTS SCOLARISÉS DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE OU PRIVÉE SOUS CONTRAT DU 2nd DEGRÉ



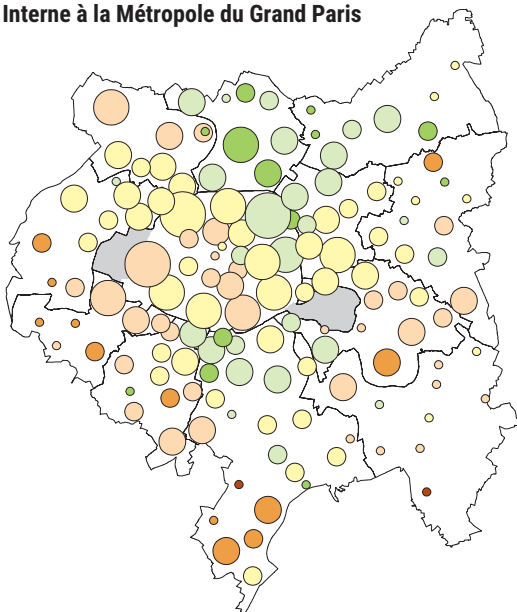
Avec la province



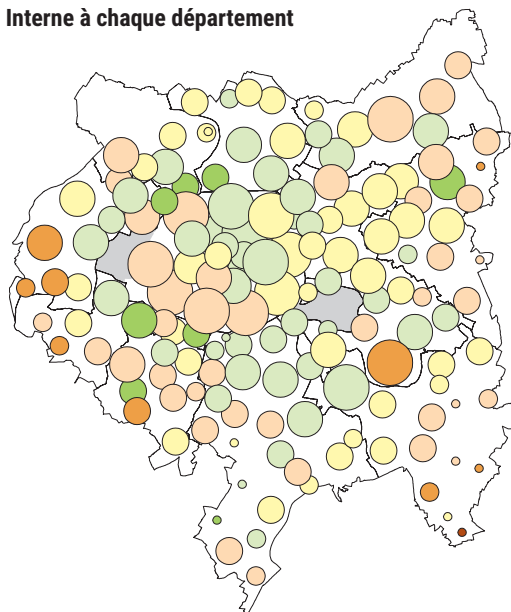
Avec la région Île-de-France (hors Métropole du Grand Paris)



Interne à la Métropole du Grand Paris



Interne à chaque département



Gain

- Plus de 4 entrants pour 1 sortant
- De 2 à 4 entrants pour 1 sortant
- De 1,2 à 2 entrants pour 1 sortant

Équilibre

- Autant d'entrants que de sortants

Perte

- Plus de 4 sortants pour 1 entrant
- De 2 à 4 sortants pour 1 entrant
- De 1,2 à 2 sortants pour 1 entrant

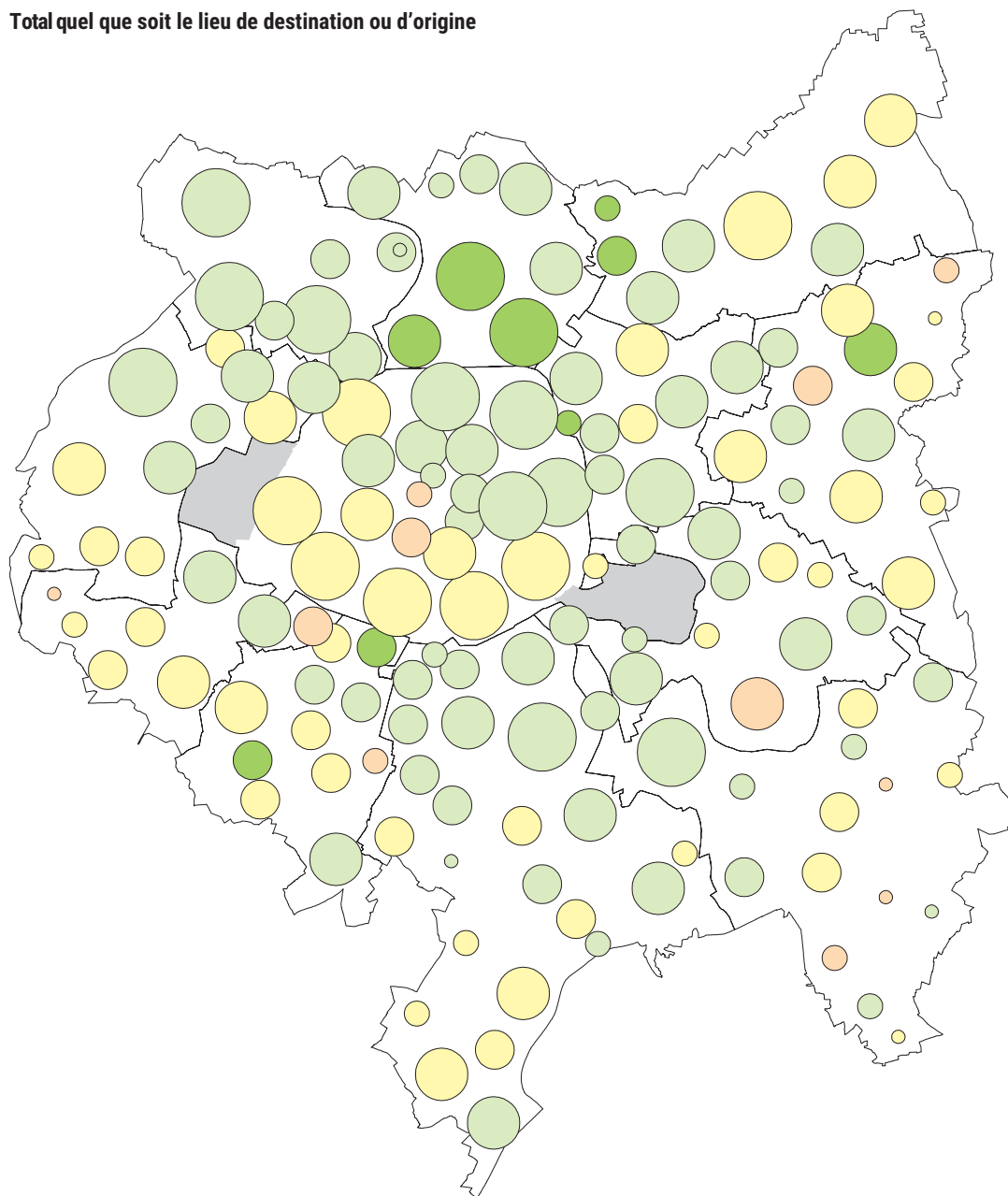
Nombre de mouvements (entrants + sortants)

- Plus de 500
- De 251 à 500
- De 101 à 250
- De 51 à 100
- De 10 à 50

Les communes pour lesquelles les mouvements sont inférieurs à 10 ne sont pas renseignées.

Source : MENJ - Depp.
 Champ : élèves scolarisés et résidant en Île-de-France, en formation en collège (hors Segpa), ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat, entre les rentrées N et N-1.

Total quel que soit le lieu de destination ou d'origine



Gain

- Plus de 4 entrants pour 1 sortant
- De 2 à 4 entrants pour 1 sortant
- De 1,2 à 2 entrants pour 1 sortant

Équilibre

- Autant d'entrants que de sortants

Perte

- Plus de 4 sortants pour 1 entrant
- De 2 à 4 sortants pour 1 entrant
- De 1,2 à 2 sortants pour 1 entrant

Nombre total de mouvements (entrants + sortants)

- Plus de 1 000
- De 501 à 1 000
- De 251 à 500
- De 101 à 250
- De 10 à 100

Les communes pour lesquelles les mouvements sont inférieurs à 10 ne sont pas renseignées.

Source : MENJ - Depp.
 Champ : élèves scolarisés et résidant en Île-de-France, en formation en collège (hors Segpa), ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat, entre les rentrées N et N-1.

Des mobilités de proximité en progression à la suite de flux intradépartementaux plus importants

En 2019, les mobilités intradépartementales représentaient 65 % des mouvements internes à la Métropole. Leur part a progressé de 4 points pour atteindre 69 % en 2021. Cette hausse s'observe particulièrement dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne et s'explique par l'augmentation de migrations d'élèves issus de milieu défavorisé (+68 % entre 2019 et 2021 contre +53 % pour l'ensemble). Au jeu de ces migrations, les communes qui apparaissent comme des lieux de départs sont Clichy, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Clichy-sous-Bois et Saint-Ouen tandis que Châtenay-Malabry, Chaville, Garches, Rueil-Malmaison, Vaucresson, Périgny, Saint-Maur-des-Fossés, Santeny et Villecresnes accueillent plus d'élèves qu'ils n'en perdent. L'analyse des migrations à Paris met en évidence un solde déficitaire dans les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 10^e et 18^e arrondissements alors qu'il est bénéficiaire dans les 6^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissements où les logements sont plus grands et plus adaptés pour accueillir des familles avec des adolescents.

Inversement, le poids des flux interdépartementaux a reculé notamment en raison de la baisse relative des flux émanant d'élèves dont les familles sont de classe moyenne. Le département de la Seine-Saint-Denis est le plus concerné en particulier les communes d'Aubervilliers, Le Bourget, Clichy-sous-Bois, Dugny, L'Île-Saint-Denis, Le Pré-Saint-Gervais, Saint-Denis

et Sevran. Les communes qui bénéficient de ces flux interdépartementaux sont Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Garches, Meudon, Rueil-Malmaison, Sceaux, Livry-Gargan et Saint-Maur-des-Fossés. À Paris, les 3^e, 10^e, 19^e et 20^e arrondissements perdent plus d'élèves qu'ils n'en accueillent dans les départements de la petite couronne tandis que les 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 13^e et 16^e bénéficient de ratios plutôt favorables.

Des migrations résidentielles contribuant au renforcement de la polarisation sociale

En volume d'élèves, la Métropole du Grand Paris a perdu au cours des années 2019 et 2020 environ 4 400 élèves du second degré chaque année par rapport à la rentrée précédente. En 2021, cette perte s'élève à 6 200 élèves soit 1 800 de plus que lors des années précédentes. La Seine-Saint-Denis apparaît comme le département le plus concerné (-1,9 % sur les années considérées). Paris voit également son nombre d'élèves au lieu de résidence baisser mais à un rythme moins important (-1,1 %).

S'agissant de la répartition selon le secteur de scolarisation, les migrations résidentielles n'ont eu aucun impact. La part des élèves scolarisés dans le privé est restée stable (23 %). Les écarts entre départements se sont maintenus. Paris et les Hauts-de-Seine enregistrent les taux les plus élevés (respectivement 30 % et 28 %) tandis qu'en Seine-Saint-Denis, la part des élèves scolarisés dans le privé sous contrat est de 15 %. Dans le Val-de-Marne, cette part est proche de la moyenne métropolitaine (20 %).

À l'échelle du Grand Paris, l'analyse de la structure des élèves selon leur origine sociale montre que l'impact des migrations sur la période 2019-2021 se traduit globalement par une progression de la part des élèves issus de milieux très favorisé et défavorisé (respectivement +1,7 point et +1,3 point) mais aussi par une diminution de la proportion d'élèves issus de classes moyennes (-0,9 point). Les élèves vivant dans des familles favorisées restent en proportion assez stables et largement minoritaires (autour de 9 %). Cette même tendance s'observe dans tous les départements mais dans des proportions plus ou moins importantes.

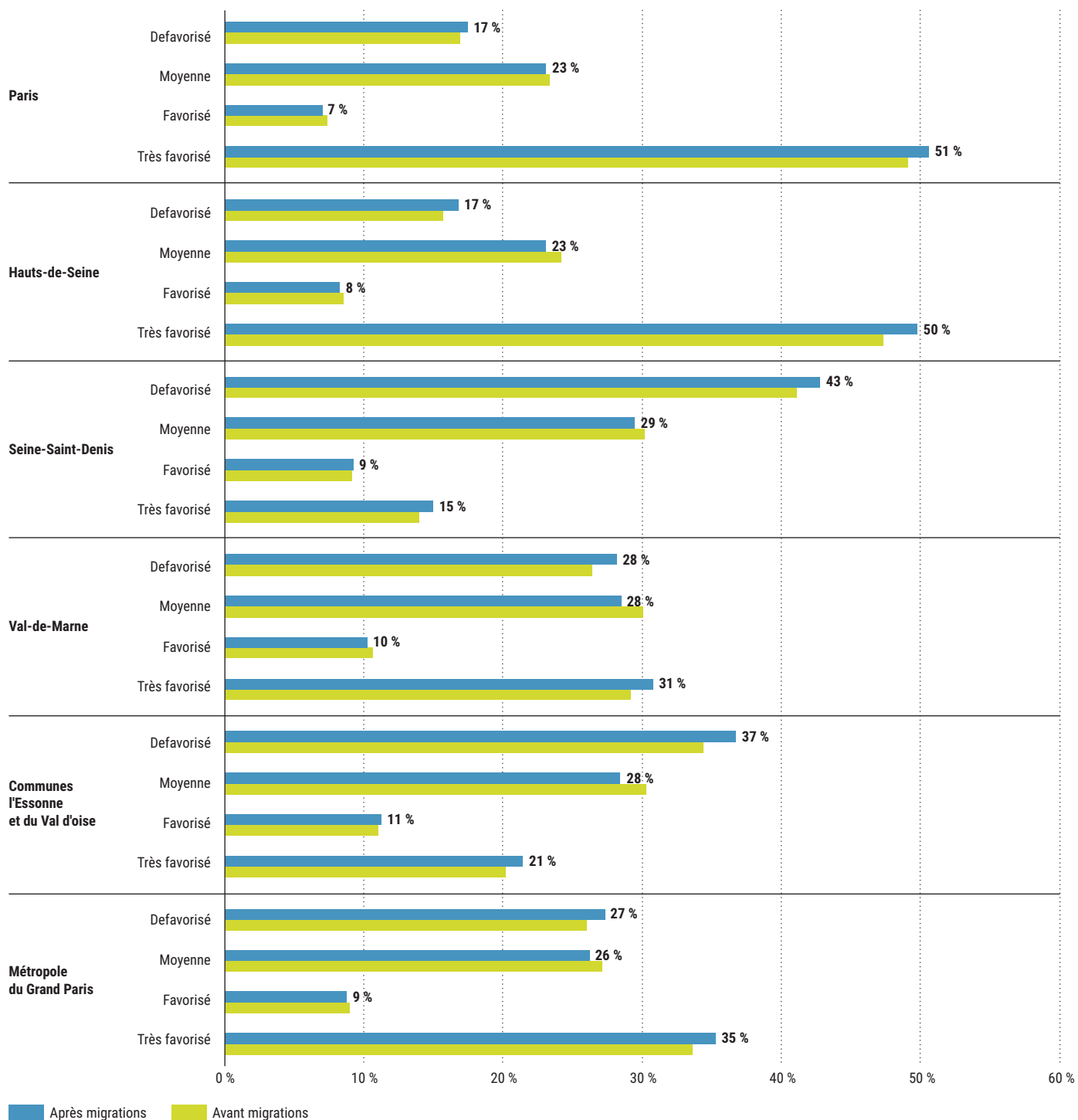
Si la part des élèves issus de milieu très favorisé a augmenté dans tous les départements, celle d'élèves d'origine sociale défavorisée a cru plus fortement en Seine-Saint-Denis (+1,7 point contre +1,0 point pour les élèves « très favorisés »).

C'est dans les Hauts-de-Seine que la part des élèves de milieu très favorisé a le plus augmenté (2,4 points) suivi de Paris et du Val-de-Marne (+1,6 point). Dans le Val-de-Marne, la part des élèves de milieux très favorisé et défavorisé a augmenté à peu près au même rythme.

Partout, les élèves de classe moyenne sont moins représentés qu'auparavant et la baisse est particulièrement élevée dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne.

Les mobilités résidentielles observées ces trois dernières années, contribuent ainsi à renforcer la polarisation de familles très favorisées et défavorisées dans les quatre départements.

ÉLÈVES DU 2nd DEGRÉ - ÉVOLUTION DE LEUR RÉPARTITION SELON LEUR ORIGINE SOCIALE AVANT ET APRÈS MIGRATIONS (PÉRIODE 2019-2021)



Source : MENJ - Depp.

Champ : élèves scolarisés et résidents en Île-de-France en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde dans les secteurs publics et privés sous contrat entre les rentrées N et N-1.

Note de lecture : avant migrations, la part des élèves vivant en Seine-Saint-Denis dans une famille défavorisée était de 41%, après migrations elle est de 43%.

© Apur

4. Synthèse croisée des enseignements

Comparée aux autres métropoles françaises, la Métropole du Grand Paris se caractérise par une moindre mobilité résidentielle et la crise sanitaire ne semble pas avoir remis en cause cette spécificité.

Depuis les années 2000 et plus encore depuis la crise économique de 2008, la mobilité résidentielle des habitants de la Métropole du Grand Paris n'a, comme celle des Français dans leur ensemble, cessé de diminuer. Ce constat souligne la forte dépendance des parcours résidentiels à la conjoncture économique. En effet, la hausse du taux de chômage observé entre décembre 2008 et juin 2015 ainsi que l'instabilité généralisée du marché du travail a eu pour conséquence de « fixer » les individus, sous l'effet d'une diminution de leurs revenus ou de l'incertitude quant à leur évolution. Cette période a par ailleurs coïncidé avec un recul prononcé de la décohabitation des jeunes. La tendance à la baisse de la mobilité résidentielle est également, dans une moindre mesure, liée au vieillissement de la population. En effet, les personnes âgées étant moins mobiles, l'augmentation de leur poids relatif dans la population contribue à faire baisser le taux de mobilité global¹².

En s'appuyant sur une approche partenariale multi-sources, l'étude a permis de mesurer l'évolution des trajectoires résidentielles des habitants de la Métropole du Grand Paris pendant et à la suite de la crise sanitaire de 2020. Ces sources de données se complètent et mettent en avant des tendances similaires.

Qu'il s'agisse de la population dans son ensemble, des foyers bénéficiaires de prestations sociales et/ou familiales ou d'élèves scolarisés, la grande majorité n'a pas changé de logement au sortir de la crise sanitaire.

Près de 9 ménages et 9 foyers allocataires sur 10 n'ont pas déménagé en 2021. Cela concerne également 94 % des élèves scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat du 1^{er} et 2nd degrés qui n'ont pas changé de commune ou d'arrondissement de résidence. Si la crise sanitaire et le développement du télétravail n'ont pas engendré une forte augmentation des mobilités résidentielles, ils ont néanmoins eu quelques **effets perceptibles sur le profil des ménages mobiles et sur leur lieu de destination.**

L'étude détaille l'évolution des trajectoires à l'échelle des départements qui composent le Grand Paris. **Les mobilités intradépartementales restent en effet majoritaires, selon les données de l'Insee, malgré des évolutions contrastées selon les départements.** À Paris, le poids des migrations internes parmi les ménages mobiles est de 54,3 % en 2021 et augmente de 1,7 point comparé à 2017. Sur cette même période, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne enregistrent un recul de ces migrations internes (respectivement -1,4 point et -1,6 point) et la Seine-Saint-Denis une stabilité.

En ce qui concerne les mobilités interdépartementales, elles sont globalement restées stables avec quelques changements de destination.

12 — Rapport 2018 de l'Observatoire des territoires « Les mobilités résidentielles en France - Tendances et impacts territoriaux » - CGET.

Le poids des flux de ménages provenant de la petite couronne vers Paris a diminué alors qu'à l'inverse, le poids des flux de Paris vers la petite couronne et en particulier les Hauts-de-Seine a augmenté de 4 points.

Bien que les parcours résidentiels s'effectuent majoritairement dans un périmètre peu éloigné, les départs vers la province se sont intensifiés à des niveaux plus ou moins élevés selon les sources.

Les données du recensement de la population font état d'une dégradation du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) qui s'explique essentiellement par une hausse des départs vers la province (+26 %). Ce même constat s'applique aux trajectoires des foyers allocataires et aux élèves du 1^{er} ou 2nd degré mobiles.

Parmi les foyers allocataires ayant déménagé, la part des foyers qui se sont installés en province s'est renforcée entre 2019 et 2021 variant de 19,9 % à 22,4 %. Sur cette même période, les départs hors de l'Île-de-France des élèves du 1^{er} degré ont augmenté de 7 points pour atteindre 25 % des élèves ayant déménagé en 2021. Ce phénomène touche dans une moindre mesure les élèves du 2nd degré. Parmi ceux ayant déménagé, 24 % se sont installés en province en 2021 contre 23 % en 2019, mettant en évidence des parcours résidentiels des familles variant selon l'âge des enfants.

Les régions privilégiées des ménages résidant dans le Grand Paris qui partent s'installer en province sont la Nouvelle-Aquitaine, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore l'Occitanie.

Les mouvements s'effectuent essentiellement vers les aires d'attractions des villes de plus de 200 000 habitants. Plus rares sont les ménages qui ont démén-

agé dans des communes rurales même si ces communes accueillent un nombre un peu plus important de ménages provenant de la Métropole du Grand Paris qu'auparavant. Aux franges de l'Île-de-France, le département de l'Oise reste une des premières destinations d'accueil pour les familles notamment de classes moyennes.

S'agissant du profil des ménages mobiles et de son évolution, les données portant sur les foyers allocataires montrent que la hausse de la mobilité résidentielle au cours de l'année 2021 touche tous les types de ménages, quelles que soient leur composition familiale et leur origine sociale. Toutefois, les personnes sans enfant restent les plus mobiles. Les foyers aux revenus les plus faibles se sont moins éloignés et sont davantage restés dans la Métropole du Grand Paris. Les classes moyennes ont été quant à elles plus nombreuses à quitter la Métropole et à s'installer dans les départements limitrophes tels que l'Oise, l'Eure et l'Eure-et-Loir.

L'étude révèle une rupture de tendance concernant les familles aux revenus supérieurs. Alors qu'elles privilégiaient les déménagements de proximité, elles ont été, sur la période 2019-2021, plus enclines à quitter l'Île-de-France lors d'un déménagement, notamment celles ayant des enfants plus jeunes (avant leur entrée au collège). Paris et les Hauts-de-Seine sont les départements les plus concernés par cette hausse des départs vers la province sur la période, viennent ensuite les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Les familles qui s'éloignent le plus s'installent notamment sur la façade atlantique et sur le pourtour méditerranéen. Celles qui restent en Île-de-France par choix ou par défaut emménagent d'abord en

Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise puis dans les Yvelines et en Essonne. En tendance, ce sont le Val-d'Oise et les Yvelines qui accueillent de plus en plus de familles venant du Grand Paris. **Les familles issues de milieu très favorisé sont surreprésentées parmi les départs vers la province tandis que les familles d'origine sociale défavorisée sont en proportion plus nombreuses parmi les flux internes à la Métropole.** Ces mobilités ont pour effet de renforcer le poids relatif des familles les plus favorisées et des familles les plus défavorisées dans le Grand Paris, marqué à l'inverse par un recul des catégories intermédiaires.

Les données les plus récentes, portant sur l'année 2022 font état d'un retour à une situation d'avant crise en matière de mobilité résidentielle.

La part des foyers allocataires mobiles est de 13,8 % en 2022 soit un niveau en deçà de 2021 (14,8 %) et proche de 2019 (13,7 %). La probabilité de quitter le Grand Paris lors d'un déménagement reste toutefois plus élevée qu'avant la crise sanitaire. Les données issues de la rentrée scolaire 2023/2024 dans les écoles parisiennes du 1^{er} degré confirment le retour à des tendances comparables à celles observées avant la crise sanitaire, avec un recul des mobilités.

Migrations résidentielles dans le Grand Paris

TENDANCES POST-CRISE SANITAIRE

Cette étude apporte des éléments de compréhension des dynamiques de migrations résidentielles (départs et arrivées) en cours dans le Grand Paris, en s'appuyant sur une approche partenariale croisant plusieurs sources de données et plusieurs échelles d'analyse.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec les rectorats de Paris, de Versailles et de Créteil, le bureau de la prévision scolaire de la direction des affaires scolaires de la ville de Paris, la cellule technique de réflexion et d'aide à la décision des caisses d'allocations familiales de l'Île-de-France (Ctrad) et la direction Insee Île-de-France.

Qu'il s'agisse de la population dans son ensemble, des foyers bénéficiaires de prestations sociales ou d'élèves scolarisés, une large majorité de ménages (près de 9 sur 10) n'a pas changé de logement au sortir de la crise sanitaire. Si la crise sanitaire et le développement du télétravail ne se sont pas traduits par une forte augmentation des mobilités résidentielles, ils ont néanmoins eu quelques effets sensibles sur le profil des ménages mobiles et sur leur lieu de destination. Bien que les parcours résidentiels s'effectuent majoritairement dans un périmètre peu éloigné (la moitié des déménagements s'effectuent dans le même département), certaines tendances déjà à l'œuvre avant la crise se sont maintenues voire accentuées. Les départs vers la province se sont intensifiés à des niveaux plus ou moins élevés selon les sources. Les données du recensement de la population font état d'une dégradation du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) qui s'explique essentiellement par une hausse des départs vers la province.

Les mouvements s'effectuent essentiellement vers les aires d'attraction des villes de plus de 200 000 habitants. Plus rares sont les ménages qui ont déménagé dans des communes rurales même si elles accueillent un nombre un peu plus important de ménages provenant de la Métropole du Grand Paris qu'auparavant.

S'agissant du profil des ménages mobiles et de son évolution, les données portant sur les foyers allocataires montrent que la hausse de la mobilité résidentielle au cours de l'année 2021 touche tous les types de ménages, quelles que soient leur composition familiale et leur origine sociale. Toutefois, les personnes sans enfant restent les plus mobiles.

Les foyers aux revenus les plus faibles se sont moins éloignés et sont davantage restés dans la Métropole du Grand Paris. Les classes moyennes ont été quant à elles plus nombreuses à quitter la Métropole et à s'installer dans les départements limitrophes tels que l'Oise, l'Eure et l'Eure-et-Loir.

L'étude révèle une rupture de tendance concernant les familles aux revenus supérieurs. Alors qu'elles privilégiaient les déménagements de proximité, elles sont, sur la période considérée, plus enclines à quitter l'Île-de-France lors d'un déménagement, notamment celles ayant des enfants plus jeunes avant leur entrée au collège.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

